CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES
RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ARDENNES
Conseil Départemental

Directeur de la publication : Noël Bourgeois, Président du Conseil départemental
Rédaction : Services du Conseil départemental
Secrétariat de rédaction : Direction de la Communication
Conception graphique : Agence Un Zéro Un - Mise à jour : Conseil départemental
Photographies : Carl Hocquart, Bruno Gouhoury, Direction de la Communication, Laetis, Adobe Stock
Impression : Conseil départemental - Tiré à 1.000 exemplaires
Avril 2022

SOMMAIRE

4 **Le mot du Président**
6 **Implantation du CD08 dans les Ardennes**
10 **Les élus du Conseil départemental des Ardennes**
12 **Les élus de l'assemblée départementale par commission**

14 **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES, ACTEUR DE L'ÉDUCATION DES JEUNES**
16 Le Conseil départemental des Ardennes, moteur de l'éducation artistique et culturelle
17 L'alimentation des collégiens ardennais : une priorité pour le Conseil départemental
18 Le Conseil départemental des Ardennes investit dans ses collèges
19 Pour un développement numérique des collèges

20 **ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULT URE**
22 Le musée Guerre et Paix, socle historique pour le Département
24 Le Conseil départemental des Ardennes, mobilisé contre l'illettrisme
25 Les Archives départementales, au service des administrations et des citoyens
26 Les archéologues du Département sur tous les fronts

28 **LE SPORT, UNE ACTION VOLONTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**
30 Une aide pour permettre à tous les enfants ardennais de pratiquer le sport
32 Les Ardennes, terre Olympique
33 Des activités au bord des lacs

34 **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL INVESTIT POUR UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**
36 Le Département montre la voie
38 Schéma départemental de valorisation touristique des itinéraires cyclables
39 Le développement touristique du canal des Ardennes

40 **SOLIDARITÉ, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PLEINEMENT ENGAGÉ POUR LES ARDENNAIS**
42 Le Département, acteur essentiel pour la protection des enfants
44 Le Département engagé pour la santé des enfants et l'accompagnement des parents
46 Le Département mobilisé pour l'insertion de tous dans la vie sociale et professionnelle
49 L'action sociale pour le territoire
50 Le Conseil départemental engagé pour nos aînés
52 Le handicap au coeur des missions du Conseil départemental

54 **AMÉNAGEMENT / INFRASTRUCTURES**
56 Les routes, organes vitaux du territoire
58 La ligne de train Givet / Charleville-Mézières modernisée
59 Une centrale solaire sur le site de l'ancien aérodrome de l'OTAN
60 Le Département veille sur son patrimoine
61 Habiter mieux
62 Au service des collectivités
64 Les pactes territoriaux de relance et de transition écologique
65 Le Conseil départemental engagé pour l'agriculture

66 **LES RESSOURCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**
68 Des agents mobilisés pour le territoire
70 La communication, une nécessité de service public
71 L'informatique, un pilier indispensable
72 Organiser la vie politique et administrative
73 La commande publique et les affaires juridiques
74 Les moyens financiers

76 **RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021**
78 L'épanouissement de tous les êtres humains
80 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
82 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
83 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5 2

de

ÉDITO

Le rapport annuel d'activité des services du Département, document administratif et bilan prévu par les textes, est pour les élus comme pour le public, un recueil riche d'enseignements sur les multiples domaines d'intervention du Conseil départemental au service des Ardennaises et des Ardennais. Il permet ainsi de mesurer année après année le résultat concret de l'exercice de nos compétences légales et volontaires au regard des moyens dont dispose notre collectivité.

Le rapport d'activité donne la mesure de nos efforts constants de gestion rigoureuse du budget, de contrôle des dépenses et du travail résolu de désendettement poursuivi en 2021, qui a aussi été une année de renouvellement de notre Assemblée.

Ces efforts nous permettent de disposer de capacités significatives d'investissement, en particulier sur les routes départementales, dans les collèges et sur les infrastructures touristiques comme la Voie Verte Sud Ardennes.

La maîtrise de la situation budgétaire nous a également permis de renforcer nos nombreuses actions de solidarité humaine et territoriale, notamment pour aider les Ardennais à faire face aux effets de la crise sanitaire, pour soutenir les communes et les intercommunalités et pour développer l'attractivité et la fréquentation des Ardennes.

Ce rapport d'activité intègre aussi le rapport sur la situation en matière de développement durable. Il présente, conformément à la loi, nos actions et démarches inscrites dans cet objectif désormais impératif.

Au-delà d'une synthèse formelle de la gestion et du fonctionnement du Département, le présent document permet à chacun d'évaluer toute l'étendue de nos politiques et de nos actions au service de notre territoire et de l'avenir de ses habitants, quels que soient leur âge, leur situation et le lieu où ils choisissent de vivre.

Noël BOURGEOIS
Président du Conseil Départemental

271

habi

(INSE

LES ARDENNES EN 5 CHIFFRES CLÉS

29 KM²
superficie

208 KM
de frontière commune avec la Belgique

8
intercommunalités et + de 440 communes

28,1 %
de + de 60 ans
(25,9% en national)

33,3 %
de - de 30 ans
(35,5% en national)

845
tants
E 2018)

IMPLANTATION DU CD08 DANS LES ARDENNES

Les collèges gérés par le Conseil départemental

Les centres routiers du Conseil départemental

SIÈGE DE TERRITOIRES ROUTIERS ARDENNAIS (TRA)

CENTRE D'EXPLOITATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES
2021

Les lieux d'accueil du public et les bâtiments administratifs et techniques du Conseil départemental

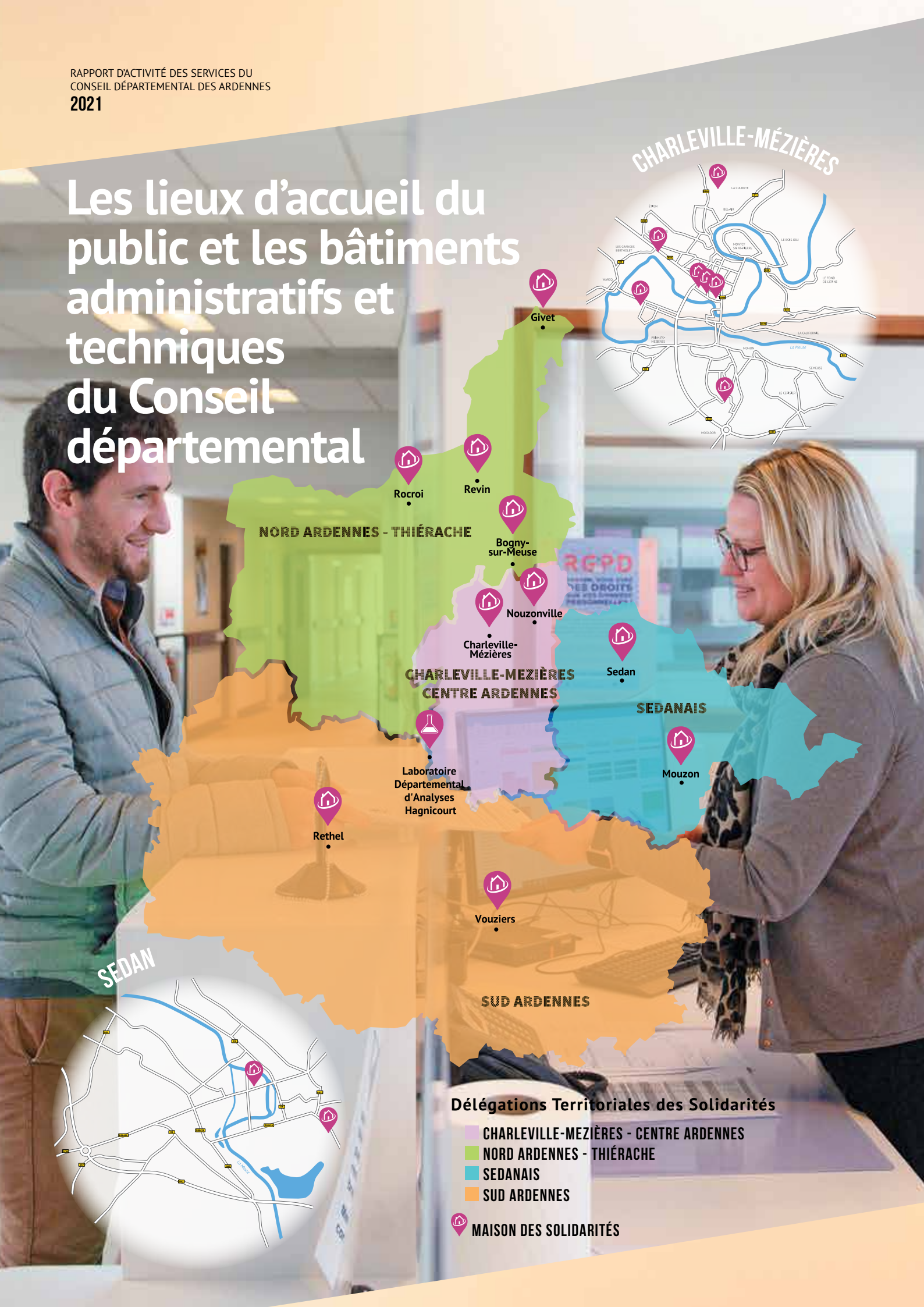

Les lieux culturels, de tourisme et de loisirs dans les Ardennes

LES ÉLUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES

Les élections départementales se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021.

Le Conseil s'organise en 19 binomes - un homme, une femme - représentant les 19 cantons ardennais.

Le Président du Département est Nöel Bourgeois, entouré de 8 vice-président(e)s :
Anne Dumay, 1ère vice-présidente,
Jean Godard,
Anne Fraipont,
Marc Wathy,
Odile Berteloodt,
Renaud Averly,
Marie-José Moser,
Brice Fauvarque.

REVIN

Dominique RUELLE

Mathieu SONNET

ROCROI

Brice FAUVARQUE

Mélanie STEVENIN

SIGNY - L'ABBAYE

Mélanie LESIEUR

Lionel VUIBERT

CHÂTEAU - PORCIEN

Renaud AVERLY

Ingrid BOUCHER

RETHEL

Michel KOCIUBA

Stéphanie SIMON

ATTIGNY

Dominique ARNOULD

Noël BOURGEOIS

VOUZIERS

Yann DUGARD

Anne FRAIPONT

NOUVION - SUR - MEUSE

Brigitte LOIZON

Christophe MAROT

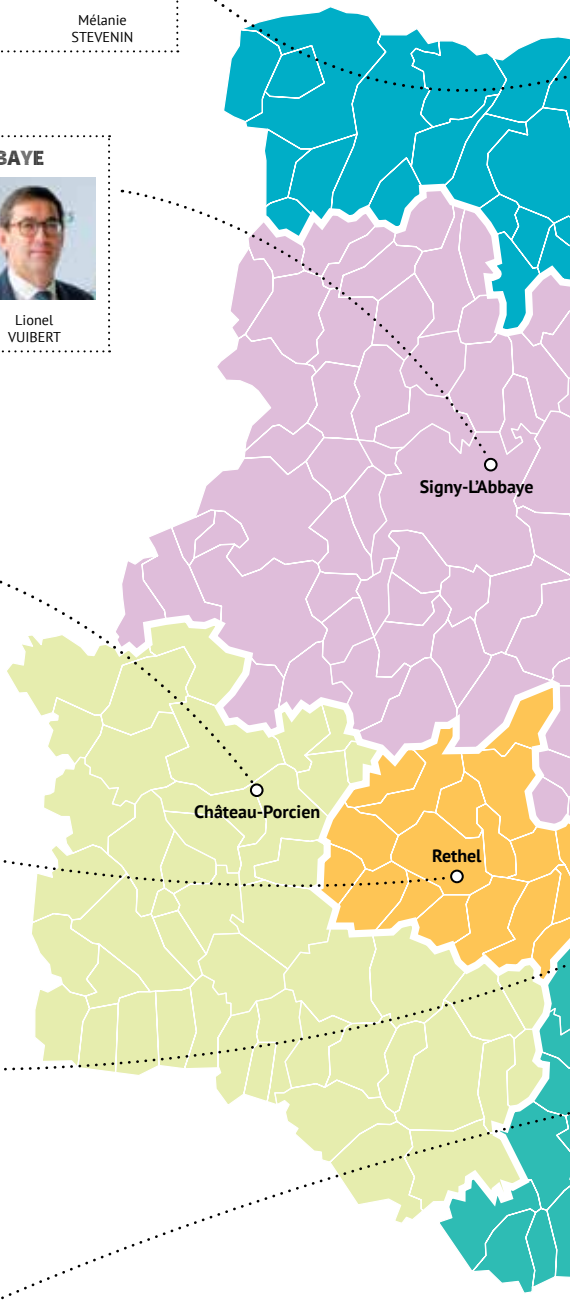

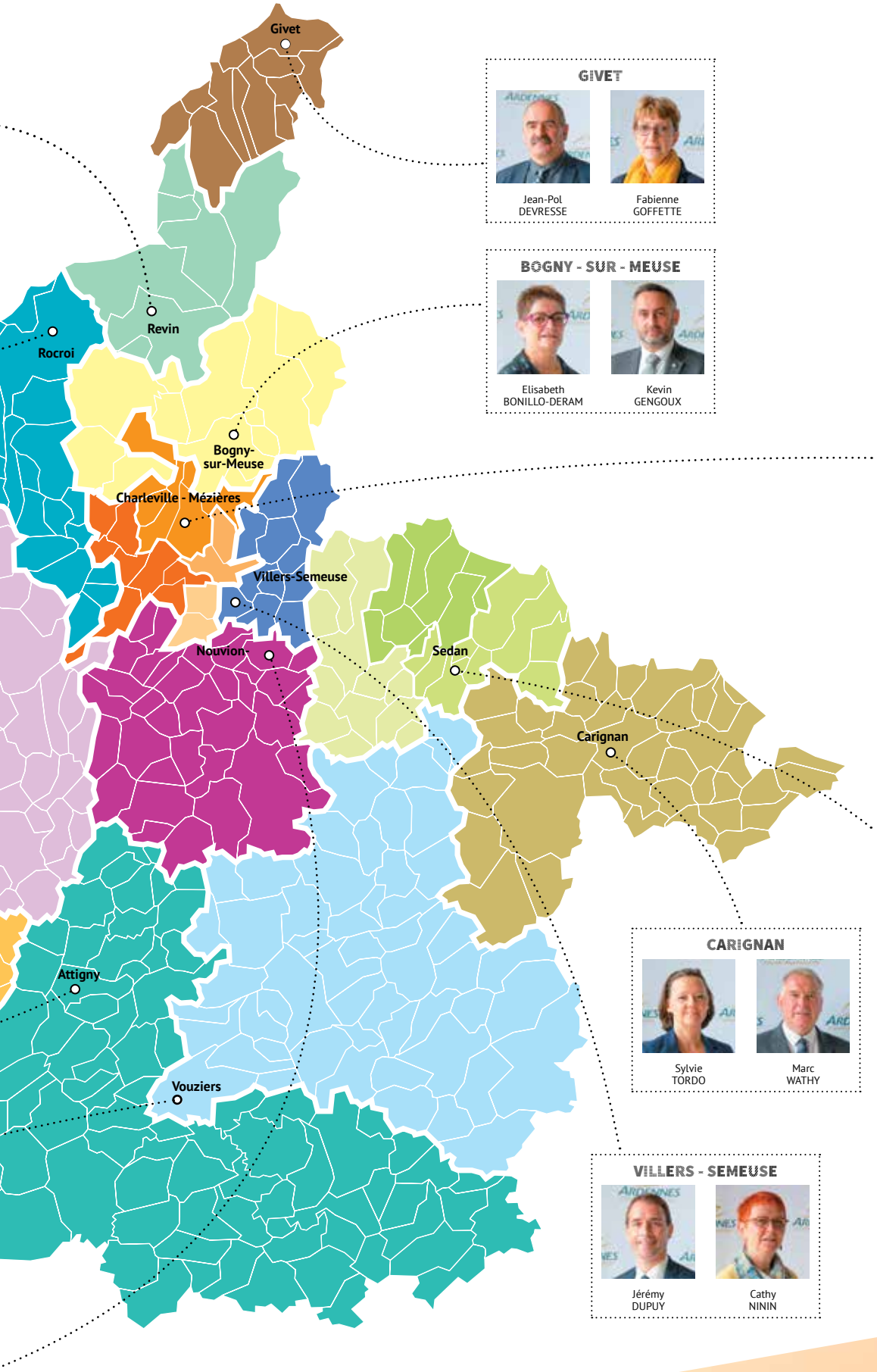

GIVET

Jean-Pol DEVRESSE

Fabienne GOFFETTE

BOGNY - SUR - MEUSE

Elisabeth BONILLO-DERAM

Kevin GENGOUX

CARIGNAN

Sylvie TORDO

Marc WATHY

VILLERS - SEMEUSE

Jérémy DUPUY

Cathy NININ

CHARLEVILLE-MÉZ 1

Michel NORMAND

Nathalie ROBCIS

CHARLEVILLE-MÉZ 2

Pierre CORDIER

Catherine DEGEMBE

CHARLEVILLE-MÉZ 3

Robert CHAUDERLOT

Else JOSEPH

CHARLEVILLE-MÉZ 4

Eddy CZARNY

Marie-José MOSER

SEDAN 1

Jean GODARD

Inès REGNAULT DE MONTGON

SEDAN 2

Anne DUMAY

Thierry MALJEAN

SEDAN 3

Odile BERTELOODT

Alban COLLINET

LES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE

PRÉSIDENCE

Noël BOURGEOIS
Président
du Conseil départemental

COMMISSION 1
ÉDUCATION, SPORTS ET CULTURE

Nathalie ROBCIS
Présidente

Yann DUGARD
Vice - Président

MEMBRES

Stéphanie SIMON

Fabienne GOFFETTE

Mélanie STEVENIN

Cathy NININ

Mathieu SONNET

COMMISSION 2
AFFAIRES SOCIALES

Catherine DEGEMBE
Présidente

Anne FRAIPONT
Vice - Présidente

MEMBRES

Anne DUMAY

Jean GODARD

Marie-José MOSER

Mélanie LESIEUR

Ingrid BOUCHER

Brigitte LOIZON

Dominique RUELLE

LES COMMISSIONS ET LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Les élus de l'Assemblée départementale, à l'exception du Président du Conseil départemental, sont répartis en 5 commissions organiques :

- COMMISSION ÉDUCATION, SPORTS ET CULTURE
- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES
- COMMISSION SOLIDARITÉ TERRITORIALE
- COMMISSION PROMOTION DES ARDENNES
- COMMISSION AFFAIRES FINANCIÈRES ET RESSOURCES

Ces commissions thématiques ont vocation à donner un avis sur les dossiers soumis à l'Assemblée, à proposer de nouvelles orientations et à évaluer les politiques menées.

Chaque commission prépare ainsi les dossiers de son domaine de compétences, qui sont ensuite examinés par la Commission Permanente ou par l'Assemblée en session.

DÉPARTEMENTALE PAR COMMISSION

COMMISSION 3
SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Michel NORMAND
Président

Sylvie TORDO
Vice - Présidente

MEMBRES

Renaud AVERLY

Odile BERTELOODT

Else JOSEPH

Thierry MALJEAN

Lionel VUIBERT

Michel KOCIUBA

Jérémy DUPUY

COMMISSION 4
PROMOTION DES ARDENNES

Pierre CORDIER
Président

Inès REGNAULT de MONTGON
Vice - Présidente

MEMBRES

Brice FAUVARQUE

Dominique ARNOULD

Eddy CZARNY

Elisabeth BONILLO-DERAM

COMMISSION 5
AFFAIRES FINANCIÈRES ET RESSOURCES

Alban COLLINET
Président

Marc WATHY
Vice - Président

MEMBRES

Jean-Pol DEVRESSE

Robert CHAUDERLOT

Kevin GENGOUX

Christophe MAROT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES, ACTEUR DE L'ÉDUCATION DES JEUNES

Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics ardennais. Il équipe les établissements en outils numériques (postes informatiques, tablettes, tableaux interactifs...). Il soutient également les collèges privés du département grâce à des dotations de fonctionnement et d'investissement.

Engagé pour les jeunes Ardennais, le Département met également en place des actions volontaires qui vont au-delà de ses attributions principales. A ce titre, le Conseil départemental a conçu une aide pour les jeunes en difficultés suite à la pandémie.

Il investit aussi pour la jeunesse à tous les âges, en soutenant financièrement aussi bien les collectivités qui développent des projets de pôles scolaires que le Campus Sup Ardennes pour les études supérieures.

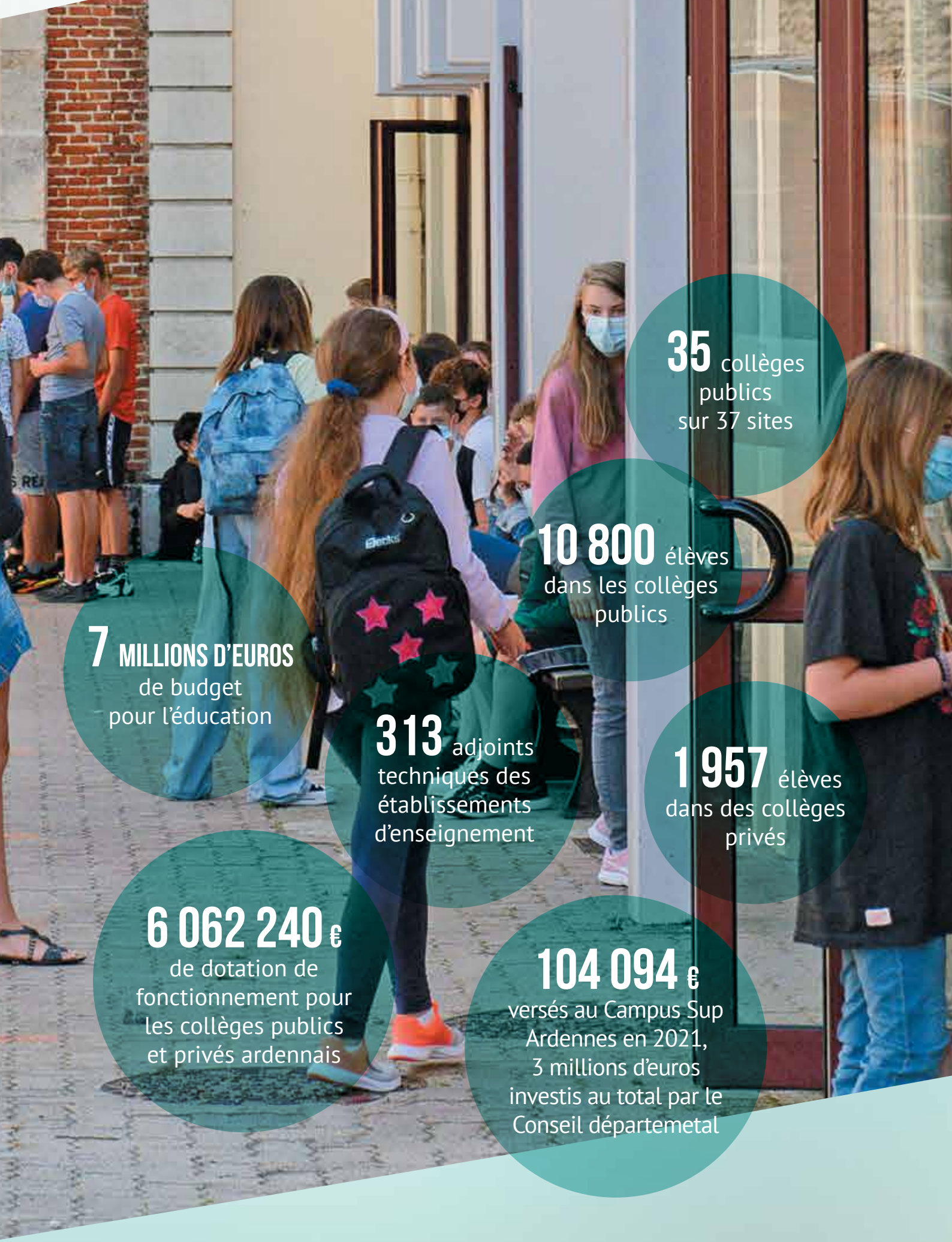

35 collèges publics sur 37 sites

10 800 élèves dans les collèges publics

7 MILLIONS D'EUROS de budget pour l'éducation

313 adjoints techniques des établissements d'enseignement

1 957 élèves dans des collèges privés

6 062 240 € de dotation de fonctionnement pour les collèges publics et privés ardennais

104 094 € versés au Campus Sup Ardennes en 2021, 3 millions d'euros investis au total par le Conseil départemetal

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES, MOTEUR DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le schéma Départemental de Développement Culturel et Artistique portant sur la période 2021 – 2025 a été adopté par le Conseil départemental en décembre 2020. Il pose 4 priorités :

- Le développement culturel et artistique du territoire
- Le développement des animations et loisirs culturels associatifs
- La mise en place d'actions culturelles en lien avec l'histoire d'un département marqué par les guerres
- Le soutien à la création artistique locale

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PILOTE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DYNAMIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE COHÉRENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le 25 mai 2021, le Conseil départemental a signé le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec le ministère de la Culture via la Préfecture des Ardennes, le réseau Canopé, le Rectorat de l'Académie de Reims et la CAF des Ardennes. Ce contrat se décline sur tout le territoire pour la période 2021 – 2024 et cherche à construire une dynamique commune entre tous les acteurs ardennais de l'éducation culturelle et artistique à travers la mise en place de Projets Artistiques Globalisés (PAG) ou de Résidences Artistique en milieu scolaire. Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre sur le territoire ardennais du CTEAC seront assurés par le Conseil départemental en partenariat avec la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) des Ardennes.

DÉVELOPPER LE GOÛT DES ARTS CHEZ LES JEUNES

L'objectif est de permettre la sensibilisation et la participation de tous les jeunes Ardennais à la vie artistique et culturelle grâce à la pratique ainsi qu'à des rencontres avec des artistes et des professionnels du monde de l'art. Avec ces événements, l'idée est de toucher tous les élèves du département, notamment les plus éloignés de toute offre culturelle.

FOCUS

Un chèque pour la culture

Au mois de décembre 2021, l'ensemble des élèves de 6ème du département a reçu un chéquier culture d'une valeur de 40 € à faire valoir auprès de partenaires locaux. Les élèves peuvent utiliser leur chèque dans des librairies, théâtres, musées, cinémas ainsi que dans les écoles de musique, de danse et de théâtre de l'ensemble du territoire, jusqu'en août 2022. L'objectif est de soutenir la pratique culturelle des jeunes Ardennais dès leur entrée au collège. Le Conseil départemental des Ardennes a engagé 150 000 € dans cette opération.

L'ALIMENTATION DES COLLÉGIENS ARDENNAIS : UNE PRIORITÉ POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En 2021, le Conseil départemental a fait rayonner les papilles des collégiens ardennais. Les 18 et 25 novembre s'est déroulée l'opération « Les Ardennes dans votre assiette » suivie par le Service Collèges et Carte scolaire. Les 6 084 élèves demi-pensionnaires de 24 établissements du territoire ont ainsi pu bénéficier d'un repas 100 % ardennais. Ce menu de saison a été élaboré par un des cuisiniers les plus connus du moment, Gratien Leroy, le candidat de la saison 5 de Top Chef. Les services du Département et la Chambre d'Agriculture des Ardennes ont travaillé de concert avec le chef ardennais pour l'élaboration de ce menu.

DES ASSIETTES AUX PETITS OIGNONS

Cette opération cherchait à démontrer qu'il est possible de composer un repas local pour un coût raisonnable. Elle visait également à sensibiliser les cuisiniers des collèges aux produits locaux ardennais et à la nécessité de les commander directement chez les producteurs proches de leur établissement. Au menu des collégiens : betteraves, carottes, potirons et pommes de terre en provenance de Givonne, de la viande élevée dans les Ardennes et préparée à Charleville-Mézières, et pour le dessert des pommes et des poires récoltées à Suzanne. Tout ça pour moins de 2 € par repas.

La légumerie départementale

Lancée en septembre 2019 et située dans les locaux du collège Le Lac de Sedan, la légumerie départementale approvisionne aujourd'hui 11 collèges. Elle assure le lavage, l'épluchage, le découpage et la livraison des fruits et légumes à destination des collèges pour un total de 2 400 repas par jour. Cela permet aux agents de restauration de se dégager du temps pour se recentrer sur leur cœur de métier, la cuisine. La légumerie permet également d'augmenter la part de produits frais et locaux dans les assiettes des collégiens, elle contribue donc à l'amélioration des repas ainsi qu'à l'éducation des élèves au goût. En 2021, plus de 30 tonnes de fruits et légumes sont passées entre les mains des agents de la légumerie. Plus de 50 variétés différentes ont ainsi été transformées dont 15 tonnes de pommes de terre, 2 300 pieds de salades ou encore 820 kilos de pommes.
Fort du succès de sa première légumerie, le Conseil départemental prévoit d'en développer une seconde. Celle-ci alimentera les collèges du Sud-Ardennes et fournira les fruits et légumes nécessaires à l'élaboration de 3 100 repas par jour.

47 cuisiniers

25 aide cuisiniers

1 246 068 repas servis dans les collèges pour les élèves et les extérieurs

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES INVESTIT DANS SES COLLÈGES

Pendant les mois de juillet et d'août, lorsque les collégiens ardennais sont en vacances, les agents du Département profitent de leur absence pour réaliser les travaux requis dans les établissements dont l'entretien est assuré par le Conseil départemental. En 2021, 947 000 € ont été investis dans 6 opérations importantes qui comportaient toutes des contraintes techniques particulières pour lesquelles l'expertise de la Direction du Patrimoine Immobilier du Conseil départemental a été mobilisée :

- Remplacement des 28 fenêtres du 2ème étage du Collège Jean Macé à Charleville-Mézières
- Aménagement d'une nouvelle entrée au collège Bayard suite à une modification du sens de circulation routière.
- Rénovation de sanitaires à Nouvion-sur-Meuse
- Remplacement de chaudière à Revin
- Raccordement au chauffage urbain à Villers-Semeuse
- Réhabilitation d'espaces à Vrigne-aux-Bois

LA NÉCESSAIRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES

En soutenant le challenge CubeS qui accompagne les établissements scolaires dans la diminution de leurs consommations d'énergie, le Conseil départemental a cherché à sensibiliser les collégiens aux enjeux liés à la transition écologique.
Démarche nationale portée par le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, le challenge CubeS propose de façon ludique la mise en place d'actions permettant de réaliser des économies d'énergie dans son établissement.
Volontaires, les collèges de Nouzonville et Vireux-Wallerand ont joué le jeu en 2021 : ils ont reçu des équipements pour que les élèves et leurs professeurs puissent mesurer et suivre la consommation énergétique de leur bâtiment. Ils ont ensuite pu décider, en lien avec les services du Département, de mesures à mettre en place afin de réduire la consommation des bâtiments en énergie ainsi que leurs émissions de CO_2.

À NOTER

Dans le cadre de son Plan Collège le Département a programmé la construction de deux nouveaux collèges. Le premier sera situé dans le quartier de la Ronde Couture à Charleville-Mézières. Il remplacera les collèges Léo Lagrange et Salengro. Le second sera construit dans la Vallée de la Meuse afin de remplacer les collèges de Bogny-sur-Meuse et Monthermé.

FOCUS

Des travaux pour améliorer les cantines des collèges

En 2021, le Conseil départemental a investi 235 000 € pour l'équipement des cuisines des collèges. Sur les 35 collèges dont le Département assure l'entretien, 13 ont vu leur cuisine rééquipée. Les agents du Département ont également été formés à l'utilisation de ces nouveaux matériels. Parmi ceux-ci on retrouve entre autres des fours, des sauteuses, des armoires froides et des congélateurs.

POUR UN DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES

Pour favoriser la réussite des collégiens, le Conseil départemental a souhaité moderniser l'ensemble des moyens informatiques et numériques des établissements avec la mise en place d'un Schéma Directeur des Collèges Numériques.

Ce plan vise principalement à :

- Uniformiser les infrastructures informatiques des collèges
- Apporter les mêmes moyens numériques à tous les collégiens
- Mettre en place un plan de renouvellement du parc informatique
- Offrir de meilleures performances grâce au déploiement de la fibre

A ce jour, 5 collèges ont été totalement repris et 9 autres ont été équipés de la fibre optique.

2 407 000 €
pour le Schéma Directeur des Collèges Numérique en 2021

513 418 €
versés en 2021 pour la construction du Pôle scolaire de Vouziers sur une enveloppe globale attribuée de 2 088 765 €

50 900 €
pour l'apprentissage de la natation

Des aides pour les étudiants et apprentis ardennais suite à la crise sanitaire

Afin de préserver les étudiants et apprentis du département des effets de la pandémie et des conséquences de cette crise sanitaire sur leur niveau de vie, le Conseil départemental a décidé de mettre en place une aide exceptionnelle. Jusqu'au 31 décembre 2021, les élèves boursiers (échelons 5, 6 ou 7) et apprentis, âgés de moins de 26 ans, résidant dans les Ardennes et bénéficiaires d'une allocation logement ont pu demander une aide financière de 100 € au Département.

ENGAGÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE

Le Conseil départemental a pour objectif de rendre accessible la culture à tous les Ardennais et de préserver le patrimoine historique et architectural du département. Gestionnaire de nombreuses installations culturelles et d'infrastructures qui participent à la diffusion des savoirs, le Conseil départemental soutient également les principaux événements et associations culturels des Ardennes grâce à l'attribution de subventions.

57 500 €
attribués à l'événement Face B

612 978 €
de soutien aux manifestations culturelles

145 000 €
attribués au Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes

55 500 €
en soutien aux écoles de musique

LE MUSÉE GUERRE ET PAIX, SOCLE HISTORIQUE POUR LE DÉPARTEMENT

Situé à Novion-Porcien, le Musée Guerre et Paix en Ardennes appartient au Département. Il propose une immersion dans l'histoire des Ardennes durant les trois guerres de 1870, 1914-1918 et 1939-1945. Le Musée Guerre et Paix préserve les objets qui témoignent de ces affrontements, fait connaître la réalité des faits et transmet la mémoire des femmes et des hommes qui les ont vécus, pour ne jamais oublier.

DES ÉLÈVES EN IMMERSION

Le Musée Guerre et Paix a mis en place une nouvelle offre à destination des établissements scolaires. Elèves et professeurs ont maintenant la possibilité de passer une journée entière sur le site. Le matin est consacré à la visite du musée et l'après-midi est rythmé par un atelier pédagogique. Les élèves reçoivent également un livret pédagogique portant sur les thématiques traitées par le musée. Une offre complète qui leur permet d'approfondir leurs connaissances de manière plus dynamique et interactive sur des sujets clefs de leur programme scolaire.

DES OPÉRATIONS SPÉCIALES POUR LES ENFANTS

Lors des vacances d'été, le Musée Guerre et Paix a mis en place des ateliers pour les enfants entre 5 et 12 ans. Ces temps ludiques leur ont permis d'exprimer leur créativité sur des thématiques liées à l'histoire des trois guerres. Les enfants ont ainsi pu développer leur connaissance et leur compréhension des événements notamment grâce à la création d'un couple de poupées porte-bonheur, réputées pour permettre à leurs détenteurs d'échapper aux bombardements lors de la Première Guerre mondiale, ou encore avec la réalisation d'un puzzle représentant une carte postale acquise par le musée.

À la Toussaint, les visiteurs de plus de 12 ans ont pu mener l'enquête dans les allées du musée à la recherche de la tombe du Général Margueritte. 314 personnes ont pris part à cette animation qui leur a donné l'occasion de découvrir les collections de manière décalée. Pour les plus petits, un guide ludique a été mis à disposition et leur a permis de partir à la découverte du musée au travers d'une quête historique passionnante et accessible.

EN 2021, LE MUSÉE A ÉGALEMENT MIS EN PLACE UN PARCOURS ENFANTS QUI COMPREND UN DÉPLIANT JEU, 34 NOUVEAUX CARTELS DE DESCRIPTION ADAPTÉS AUX PLUS JEUNES ET UN LIVRET SPÉCIFIQUE.

FOCUS

Les vacances de Noël ont été l'occasion pour le musée de distribuer des cadeaux. Tous les Ardennais ont pu bénéficier d'une place offerte pour une place achetée. Plusieurs sessions de visites guidées ont également été proposées. Un sapin installé dans le hall d'entrée du musée proposait également d'accueillir en guise de décoration des messages ou dessins sur la paix, réalisés par les enfants qui le souhaitaient.

206 jours d'ouverture

55 établissements scolaires accueillis

14 000 objets répertoriés dans la collection du Musée

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES, MOBILISÉ CONTRE L'ILLETTRISME

Le terme illettrisme se rapporte aux personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, c'est-à-dire les compétences de base qui permettent d'être autonome dans les situations simples de la vie courante. Le Conseil départemental s'est saisi de cette problématique qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté mise en place par l'État.

UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES

Le 21 octobre 2021, le Conseil départemental organisait une Journée Départementale dédiée à l'illettrisme au Centre de Congrès des Vieilles-Forges. Conférences, ateliers de travail et témoignages se sont succédés tout au long de cet événement. La journée a réuni de nombreux acteurs institutionnels et associatifs de la culture, la formation ou de l'insertion avec pour ambition commune de prévenir et sensibiliser pour lutter contre l'illettrisme, phénomène qui constitue un frein à l'épanouissement personnel.

ÉTAT DES LIEUX DANS LES ARDENNES

Josiane Dupont, consultante et formatrice dans la lutte contre l'illettrisme, a présenté les résultats de ses travaux menés en 2020 et 2021. Missionnée par la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA), elle a en effet établi un état des lieux de l'illettrisme à l'échelle du département. Son travail montre que toutes les tranches d'âges sont concernées. Trop souvent, les personnes touchées n'en parlent pas. Elles sont donc difficiles à identifier ce qui rend parfois complexe leur accompagnement par la suite. C'est la raison qui a poussé le Conseil départemental à mettre en place des webinaires de sensibilisation aux situations d'illettrisme. Ces sessions étaient ouvertes à tous. Les participants ont pu découvrir des outils qui facilitent le repérage des personnes en difficulté, de manière à pouvoir les accompagner ensuite.

DONNER GOÛT À LA LECTURE

La BDA et la Direction Enfance et Famille ont de plus créé le dispositif « Racont'âges ». Ce dernier vise à accroître l'utilisation du livre et à développer la lecture dans la relation parent - enfant au sein des Maisons des Solidarités.

FOCUS

Une rencontre entre artistes et élèves du département

En 2021, grâce à la Bibliothèque Départementale des Ardennes, des jeunes élèves d'Attigny ont pu découvrir deux artistes ardennais et tisser des liens avec l'histoire de leur territoire. À travers une exposition itinérante intitulée « Regard sur André Dhôtel », la plasticienne et sculpteuse ardennaise Julie Faure-Brac a fait découvrir aux enfants l'univers d'André Dhôtel, grand écrivain ardennais du XXème siècle originaire d'Attigny. Elle est intervenue dans une classe de 6ème et une classe de CM2 pour leur présenter son œuvre et les techniques qu'elle a utilisées pour la réaliser. Les élèves ont également pu consulter les manuscrits originaux des textes de l'écrivain, conservés par les Archives départementales. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre d'un Projet Artistique Globalisé (PAG), mis en place par le Conseil départemental.

FOCUS

De la culture pour tous grâce à la Bibliothèque Départementale des Ardennes

Le Conseil départemental est engagé pour que chaque Ardennais puisse avoir accès à une bibliothèque de proximité offrant des services de qualité. Cette politique est mise en œuvre via la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA) qui agit pour le développement d'un réseau efficace et cohérent de médiathèques et de bibliothèques réparties sur le territoire.
Lors de sa braderie annuelle, le dimanche 12 septembre 2021, la BDA a mis en vente 10 000 livres et 2 000 CD au prix de 1 € par exemplaire. 5 620 € ont été récoltés grâce à cet événement qui suscite toujours plus d'engouement chaque année.

8 364 nouveaux ouvrages acquis en 2021

155 601 documents en dépôt

256 455 € de budget pour la Bibliothèque Départementale des Ardennes en 2021

90 points lecture dans les Ardennes

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, AU SERVICE DES ADMINISTRATIONS ET DES CITOYENS

385 personnes ayant fréquenté la salle de lecture

64 000 € budget pour les Archives départementales

120 614 visiteurs uniques du site Internet

Des cours pour déchiffrer des documents d'époque et découvrir l'histoire des Ardennes

Les Archives départementales ont proposé 4 sessions d'ateliers de paléographie à ceux qui souhaitaient découvrir cette discipline ou passionnés par les anciens documents. Ces cours ont été animés par des spécialistes des Archives départementales. Ces experts ont pu partager leurs savoirs avec les participants afin de les faire monter en compétences. Lors des ateliers, les apprentis paléographes ont pu travailler sur des documents vieux de plusieurs siècles et conservés dans les archives du Département, rue de la porte de Bourgogne à Charleville-Mézières.

16,7 KM linéaires de documents conservés de 997 à nos jours, dont 156 mètres supplémentaires en 2021

LES ARCHÉOLOGUES DU DÉPARTEMENT SUR TOUS LES FRONTS

Les archéologues du Département, grâce à leur travail, éclairent l'histoire de notre territoire et participent à la qualité de son aménagement.

À LA RECHERCHE D'UNE VILLA DISPARUE

Du 14 au 25 juin 2021, deux archéologues de la cellule du Département, accompagnés par 8 bénévoles, sont partis à la recherche de la villa attenante aux thermes gallo-romains de Warcq. Une pelle mécanique a procédé au décapage du terrain. Cette opération a fait apparaître d'anciens murs. Des fragments de céramiques, des clous, une clef en fer et des morceaux de tuiles ont également été récoltés. Le site a ouvert ses portes aux visiteurs lors des Journées Européennes de l'Archéologie les 18, 19 et 20 juin 2021. Une autre campagne de fouille est prévue pour 2022.

DES GAULOIS ARDENNAIS ET LEUR MOISSONNEUSE S'INVITENT AU SUPERMARCHÉ

En 2014, les archéologues du Département ont découvert des objets métalliques lors de fouilles sur la commune de Warcq. Après expertise, il s'est avéré qu'ils représentaient les derniers vestiges d'une moissonneuse utilisée par les Gaulois appelée *vallus*. Plus précisément, ces objets métalliques constitueraient les anciennes « dents » de la moissonneuse. Sur la base de cette belle découverte, un projet transfrontalier a émergé pour développer les connaissances autour de ces vestiges et les valoriser. Le micro-projet Vallus, inscrit dans le programme Interreg V, était né. Il vise à fédérer un réseau

14 diagnostics réalisés

325 270 m² analysés

1 139 visiteurs accueillis sur des actions de médiation

498 000 € de budget de fonctionnement

de scientifiques et de lieux culturels par-delà la frontière avec la Cellule Archéologique des Ardennes, Malagne, l'Archéoparc de Rochefort et le musée de l'Ardenne de Charleville-Mézières. Dans le cadre de ce projet, les élèves du lycée François Bazin de Charleville-Mézières ont été sollicités pour recréer la moissonneuse et celle-ci a été exposée en mars 2021 dans la galerie d'un hypermarché à Charleville-Mézières.

DES ARCHÉOLOGUES MOBILISÉS POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Les archéologues du Département ont été sollicités afin de réaliser des fouilles préventives sur un site rethélois dans le cadre d'un projet d'aménagement. Au total, 8 000 m² de terre ont été passés au peigne fin par les agents départementaux, en lien avec leurs collègues du Grand Reims. Les fouilles ont mis au jour les vestiges des structures d'une trentaine de maisons datant de 4000 à 3000 avant J-C, soit l'âge du Bronze. Les recherches à venir vont permettre de faire la lumière sur les modes de vie dans les Ardennes à cette époque.

FOCUS

Le Conseil départemental mobilisé pour les Journées Européennes du Patrimoine

Les 18 et 19 septembre 2021, le Département a proposé :

- des visites libres et visites guidées (sur réservation) du musée Guerre et Paix
- des visites des Archives départementales, des ateliers ludiques sur la généalogie et l'exposition des trésors conservés par les Archives
- une visite guidée des thermes gallo-romains de Warcq
- une visite guidée des ruines du château et du couvent des Cordeliers sur le site de La Cassine en Ardenne.

LE SPORT, UNE ACTION VOLONTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental est un acteur important pour l'ensemble du mouvement sportif ardennais. Le Département est engagé auprès des associations sportives du territoire ainsi que pour le sport de haut niveau. Il accompagne également le monde sportif amateur et participe à la mise en place de dispositifs qui permettent au plus grand nombre d'accéder à une activité sportive.

390 500 €
investis pour le sport de niveau national et au plus haut niveau régional

268 200 €
investis pour les plans départementaux de développement de disciplines sportives

59 137 €
de subventions de fonctionnement accordés aux clubs sportifs et comités départementaux

10 823 €
de subventions pour les sections sportives scolaires

UNE AIDE POUR PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS ARDENNAIS DE PRATIQUER LE SPORT

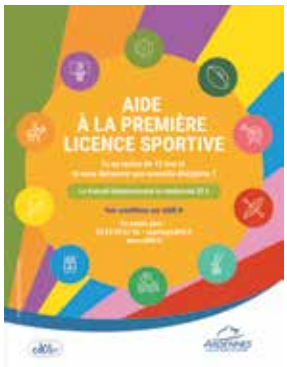

En 2021, le Conseil départemental des Ardennes a mis en place une aide de 25 € pour tous les enfants de moins de 12 ans s'inscrivant pour la première fois dans un club ardennais affilié à une fédération sportive. Ce dispositif cherchait à la fois à permettre aux jeunes Ardennais éloignés de la pratique sportive de débuter dans une discipline et à soutenir les clubs qui, avec la crise sanitaire, ont subi une baisse substantielle de leurs adhérents. Face au succès du dispositif en 2021, le Conseil départemental a décidé de le prolonger jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'au 30 juin 2022.

908
demandes acceptées

LE DÉPARTEMENT FAIT BOUGER LES 6èmes

Organisées par le Service Prévention, Sport et Loisirs du Conseil départemental, plusieurs opérations « Bien manger, Bien bouger, Bien s'informer » se sont déroulées tout au long de l'année 2021, en partenariat avec 22 collèges ardennais. Chaque journée était encadrée par les éducateurs sportifs du Département. Les élèves de 6ème de chaque établissement ont pu découvrir une douzaine de sports différents. Ils ont également été sensibilisés à la diététique et à l'handisport. Pour ces journées, le Département s'associe à plusieurs partenaires afin d'élargir les thématiques abordées par les élèves. La gendarmerie nationale, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF 08), l'association Apedys 08 et un stand de produits du terroir étaient aussi présents et à disposition des élèves lors de ces journées.

QUAND LE SPORT TOQUE À LA PORTE

Ardenn'Tour est un événement itinérant mis en place par le Conseil départemental. Il s'est déroulé dans 6 communes du département lors des vacances d'été 2021. L'objectif est de permettre à tous les Ardennais, petits et grands, de découvrir tout un ensemble de sports, parfois très connus comme le tennis, et parfois moins connus comme le cardioball. Les participants disposent d'une journée pour s'adonner à chacun des sports présents. De quoi potentiellement susciter l'envie d'en faire une pratique quotidienne par la suite.

DU SPORT POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le cadre du projet global de la collectivité pour la prévention des risques au travail par le sport mis en place en 2021, le service Prévention, Sport et Loisirs du Conseil départemental a animé 46 séances de sport à destination des agents. Avec un objectif majeur : lutter contre la sédentarité. D'une durée de 12 minutes, ces exercices visaient à permettre à ceux qui le souhaitaient de se mettre en forme physique et d'entamer leur journée de travail du bon pied grâce à des mouvements ciblés. Chaque semaine, les exercices et les thèmes variaient pour ce « Morning Live » matinal.

FOCUS

La Maison Départementale des Sports de Bazeilles fait le plein... de sport

Propriété du Conseil départemental, la Maison Départementale des Sports accueille une pluralité de publics : enfants, adultes, personnes à mobilité réduite et publics en difficulté. Cette diversité en fait un lieu d'excellence où chacun partage les mêmes valeurs sportives et solidaires. Nombreux sont les clubs et associations sportives qui proposent la pratique d'une activité au sein de la Maison Départementale des Sports de Bazeilles. Les créneaux disponibles sont les plus larges possible de manière à ce qu'un maximum d'Ardennaises et d'Ardennais puissent y prendre part. Pour la saison 2021/2022, 14 activités différentes sont proposées.

LES ARDENNES, TERRE OLYMPIQUE

Le haut niveau de qualité des infrastructures y est pour beaucoup, mais le cadre naturel du département et sa situation géographique ont sans doute été un autre élément clef dans la décision de sélectionner la Maison Départementale des Sports de Bazeilles et le lac des Vieilles-Forges comme centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Les boxeurs / boxeuses et les judokas seront accueillis sur le site de Bazeilles. Les kayakistes et avironniste seront quant à eux reçus sur le site des Vieilles-Forges. Ces installations gérées par le Conseil départemental présentent de nombreux avantages pour des athlètes de haut niveau qui vont disputer les JOP de 2024. Elles sont situées à moins de deux heures de Paris, dotées d'équipements de qualité et surtout, elles bénéficient d'un cadre de vie naturel au calme. Les fédérations sportives du monde entier vont maintenant pouvoir choisir leur camp de base et se laisser séduire par les Ardennes.

DES « TEMPS JOP » LORS DES STAGES SPORTIFS D'ÉTÉ AUX VIEILLES-FORGES

En 2021, les 480 enfants et adolescents ayant participé aux stages sportifs d'été organisés par le Conseil départemental sur le site des Vieilles-Forges se sont vus proposer tous les vendredis un programme sur-mesure portant sur la thématique des JOP. Les jeunes Ardennais ont ainsi pu allier pratique et découverte des sports olympiques et paralympiques. Cela a également été l'occasion pour les 80 jeunes présents chaque semaine de s'imprégner et de partager les valeurs qui fondent l'olympisme : l'amitié, le respect et l'excellence.
Le site des Vieilles-Forges a également accueilli la Journée olympique et paralympique du mercredi 23 juin 2021 organisée par le Conseil départemental.

FOCUS

Le Département met en avant ses sportifs

À l'occasion de la semaine olympique qui s'est déroulée du 1er au 6 février 2021, le Conseil départemental a réalisé le portrait vidéo de 5 athlètes ardennais. Céline Gerny, Lou-Anne Caniard, Julie Gervais, Amel Bouderra et Eddie Potdevin se sont prêtés au jeu. Les vidéos sont disponibles sur le site internet et la chaîne YouTube du Conseil départemental.
Le 4 novembre 2021, le Conseil départemental a organisé une cérémonie en l'honneur des sportifs de haut niveau du département afin de les remercier d'avoir porté haut les couleurs des Ardennes aux JO de Tokyo. Eddie Potdevin (paracanoë) et Etienne Hubert (kayak) sont revenus sur leur expérience et ont pu échanger avec les participants.

LE ARDENNES, CENTRE DE PRÉPARATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

Lac des Vieilles-Forges

374 100

visiteurs de juin à août

DES ACTIVITÉS AU BORD DES LACS

En juillet et août 2021, le Conseil départemental, avec l'aide de ses partenaires, a proposé un programme d'animations sportives et culturelles gratuites du lundi au samedi entre 14h et 16h30 pour les vacanciers présents aux lacs de Bairon et des Vieilles-Forges. Entre 4 et 5 activités différentes étaient proposées chaque après-midi, des plus consensuelles comme le tennis de table aux plus inattendues comme le tir laser.

En 2021, le Conseil départemental a organisé son opération Lacs en Fêtes sur le site des Vieilles-Forges le 11 septembre et sur le site de Bairon le 25 septembre. L'événement gratuit et ouvert à tous démarrait à 13h30 pour une après-midi dédiée au sport et à la découverte.

Étaient notamment au programme : initiation à la trottinette électrique, gyropode, tennis de table, activités handisport, tir laser, boxe, lutte, basket-ball, canoë, aviron.

Lac de Bairon

129 192

visiteurs de juin à août

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL INVESTIT POUR UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

1 112 700 €
de subvention pour l'Agence de Développement Touristique des Ardennes (ADT)

171 000 €
de participation statutaire pour le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNR)

Le tourisme est une activité essentielle pour la vie économique des Ardennes car il génère des retombées financières importantes pour le territoire. L'offre touristique d'un département participe également à son rayonnement extérieur. A travers l'ensemble de ses actions, le Conseil départemental agit pour le tourisme dans les Ardennes. Des campagnes de promotion du territoire, mais aussi des équipements et des activités touristiques sont mises en place tous les ans. Le Conseil départemental assure également l'entretien et le développement des installations et aménagements dédiés aux activités touristiques et de loisirs. S'employant aussi à soutenir les acteurs du secteur, la collectivité vote chaque année plusieurs subventions en leur faveur.

20 437
nuitées

420 611 €
remboursés

+ 1 400 000 €
dépensés par les touristes en hébergement

4 659
demandes

FOCUS

Durée moyenne du séjour :
4,6
nuitées

+ 400 000 €
dépensés par les touristes en restauration et activités sur le territoire

« Evadez-vous dans les Ardennes ! » le bilan 2021

Le dispositif « Evadez-vous dans les Ardennes » a été mis en place par le Conseil départemental afin de soutenir les professionnels du tourisme ardennais touchés par la pandémie. Toute personne passant au moins deux nuits dans un hébergement touristique du département et réglant une prestation de restauration dans un établissement ardennais et/ou une activité touristique payante, dans les Ardennes (culturelles ou de loisirs) peut se voir rembourser jusqu'à 100 € sur son séjour.

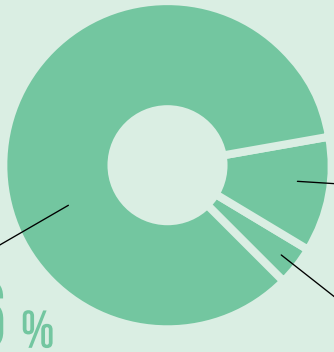

11,1 %
de touristes belges

83,6 %
de touristes français

3,7 %
de touristes néerlandais

53 490 €
versés à l'Office de Tourisme des Crêtes préardennaises pour l'animation du Chalet Woinic

LE DÉPARTEMENT MONTRE LA VOIE

LA VOIE VERTE SUD-ARDENNES

Les travaux de la Voie verte Sud-Ardennes ont été lancés le 29 septembre 2021 à Rilly-sur-Aisne. Longue de 110 km, elle permettra de relier Dom-le-Mesnil à la frontière de l'Aisne. Cet aménagement concourra au renforcement de l'attractivité touristique des Ardennes et sera bénéfique pour l'activité économique locale. La Voie verte Sud-Ardennes sera ouverte aux piétons, cyclistes, cavaliers, rollers et plus généralement à toute forme de balade non motorisée. La Voie verte Sud-Ardennes sera connectée à la Voie verte Trans-Ardennes au niveau du village de Pont-à-Bar.

5
intercommunalités traversées

2,9 MILLIONS D'EUROS
investis par le Conseil départemental pour la VVSA

149 000
cyclistes par an sur les Voies vertes des Ardennes

1 MILLION D'EUROS
investis en 2021 pour la maintenance de la Voie verte Trans-Ardennes

7 MILLIONS D'EUROS
de retombées économiques par an dans le département

11 MILLIONS D'EUROS
investis au total pour la Voie verte Trans-Ardennes

LA VOIE VERTE TRANS-ARDENNES

Géré par le Conseil départemental, cet itinéraire de 130 km permet de relier Givet à l'extrémité Est des Ardennes. En 2021, les derniers travaux d'extension ont permis de raccorder Charleville-Mézières à Mouzon. Ces travaux ont également permis de poursuivre la sécurisation et l'aménagement de cet itinéraire européen reliant Rotterdam au Plateau de Langres, également connu sous la dénomination de « Eurovelo 19 » ou « la Meuse à Vélo ». Cet aménagement va permettre de développer le tourisme vert dans le département, en attirant notamment des adeptes de mobilités douces. Le Conseil départemental édite déjà depuis plusieurs années un dépliant qui permet de se repérer sur la Voie verte et qui recense les bons plans touristiques et activités aux alentours. En 2021, ce guide a été décliné sur le web (voiesvertes.cd08.fr) et optimisé pour la navigation et la recherche d'information.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE VALORISATION TOURISTIQUE DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Ce schéma vise à hiérarchiser les aménagements cyclables à l'échelle du département et à accompagner les territoires traversés dans la mise en valeur de ces différents itinéraires. Une étude éco-touristique sur l'axe Meuse à Vélo et une enquête auprès des cyclotouristes et des habitants ont été lancées. Celles-ci permettront de mieux comprendre les attentes de ces derniers. Ce schéma vise aussi la mutualisation de l'entretien avec les territoires traversés par les Voies vertes d'envergure. Un premier travail a été engagé avec pour objectifs d'améliorer le niveau de service et de garantir l'homogénéité de la qualité des équipements offerts aux usagers. Les Relais d'Information Services le long de la Voie verte Trans-Ardennes ont également été mis à jour et les premiers panneaux ont été remplacés en décembre 2021.

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DES ARDENNES

Conscient du potentiel touristique du Canal des Ardennes, le Conseil départemental et ses partenaires sont engagés dans une démarche commune afin de redynamiser cet équipement. Dans ce cadre et lors du Club Voies vertes de mars 2021, les membres concernés se sont accordés pour lancer la démarche d'élaboration du Contrat Canal des Ardennes et d'en confier l'animation au Conseil départemental.
Afin de développer l'attractivité touristique autour du Canal et ses voies d'eau connexes, deux enjeux ont été identifiés : maintenir la navigation du canal des Ardennes de Pont-à-Bar à Brienne-sur-Aisne et élaborer une stratégie touristique.
Endommagée par des intempéries en 2018, l'écluse de Neuville-Day s'était effondrée. Les travaux de reconstruction se sont terminés en 2021 et s'inscrivent dans le cadre du Contrat Canal des Ardennes. La navigation a pu reprendre le 3 mai 2021, un élément important pour l'attractivité touristique du département.

FOCUS

Un accompagnement des acteurs pour une gestion plus durable des activités touristiques

2021 marque la fin du projet Ardenne Ecotourism lancé en 2014. Financé par le programme européen Interreg V, il a notamment été piloté par l'Agence de Développement Touristique des Ardennes. Ce projet de coopération transfrontalière a permis d'accompagner individuellement 150 prestataires touristiques ardennais engagés pour une gestion de leurs activités plus respectueuse de l'environnement et ainsi proposer aux touristes des prestations 100 % durables. Pour les restaurateurs, cela passe par exemple par une sélection de produits issus des circuits courts. Des séjours sans voiture ont également été mis en place. Après les offres, ce sont les indicateurs d'activité qui doivent évoluer et prendre en compte l'impact du tourisme sur l'environnement. Un sujet qui sera traité grâce au programme Interreg VI.

SOLIDARITÉ, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PLEINEMENT ENGAGÉ POUR LES ARDENNAIS

Les actions en lien avec la sphère sociale et solidaire représentent une des missions les plus importantes du Conseil départemental, que ce soit en termes d'investissement, de personnes accompagnées ou d'agents mobilisés. Le Département assure le lien et l'intégration sociale des publics les plus fragiles. Il accompagne également et de manière plus globale l'ensemble des habitants du département. Pour ce faire, le Conseil départemental est mobilisé dans 4 principaux domaines :

- La protection de l'enfance
- La protection maternelle et infantile
- L'insertion et le développement social
- L'autonomie

197 MILLIONS D'EUROS
pour les affaires sociales
93,5 M€
pour l'autonomie
68,3 M€
pour l'insertion
31,2 M€
pour la protection de l'enfance dont 2 millions d'euros pour la prévention
378 430 €
pour la Protection Maternelle et Infantile

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR ESSENTIEL DE LA PROTECTION DES ENFANTS

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département des Ardennes prennent en charge les enfants confiés au Président du Conseil départemental. Ils identifient le lieu de placement le plus adapté aux besoins de chaque enfant et établissent avec la structure en question les conditions dans lesquelles l'enfant sera accueilli. L'Aide Sociale à l'Enfance mène également des actions éducatives à domicile.

372
enfants accueillis au Foyer Départemental de l'Enfance

LE FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Financé et géré exclusivement par le Département, le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), établissement public social ouvert 24h/24h et 365 jours par an, assure des missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation d'enfants âgés de 0 à 18 ans, qui lui sont confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Le SAFIM (Service d'Accueil Familial Immédiat) assure la prise en charge des enfants de 0 à 3 ans avec des assistants familiaux. De 3 à 18 ans, les enfants sont accueillis en internat dans les 8 maisons du FDE.
En 2021, le Foyer Départemental de l'Enfance a expérimenté de nouvelles modalités d'accompagnement concernant les enfants confiés et leurs familles, en combinant un accueil de l'enfant par séquences en internat au FDE et un accompagnement renforcé pour un maintien au domicile parental. Ces accompagnements ont pour objectifs de permettre aux enfants de rester dans le milieu familial et sont portés par le service d'accueil séquentiel.
L'année passée a également marqué le démarrage du programme PEGASE dans les Ardennes et au FDE. PEGASE est une expérimentation nationale d'un protocole de santé publique proposant un suivi psychique précoce et standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de

FOCUS

Les jeunes confiés au président du Département dans le cadre de la protection de l'enfance mis à l'honneur lors de la 6ème Cérémonie de la Réussite

Le 26 octobre 2021 s'est déroulée la 6ème Cérémonie de la Réussite au centre de Congrès des Vieilles-Forges. Organisé chaque année, cet événement vise à valoriser la réussite scolaire, professionnelle ou citoyenne de jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Chacun des 113 jeunes présents s'est vu remettre un diplôme d'honneur accompagné de divers lots dont des chèques cadhoc d'une valeur de 30 €. Une belle façon pour le Département de mettre en avant ces jeunes qui réussissent malgré les difficultés et de les encourager à poursuivre leurs efforts.

protection de l'enfance. Il s'agit ainsi de prévenir les séquelles à long terme des maltraitances infantiles mais également de renforcer les savoir-faire et compétences des professionnelles. Enfin, chaque été, les équipes du Foyer Départemental de l'Enfance proposent des séjours d'une semaine pour les jeunes accueillis par l'institution. En 2021, 7 séjours ont été organisés et ont permis à plus d'une soixantaine d'enfants de partir en vacances à la mer ou à la montagne grâce à ces actions.

UNE CONVENTION POUR FLUIDIFIER LA COOPÉRATION DES ACTEURS AUTOUR DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

En juin 2021, l'Aide Sociale à l'Enfance a présenté la convention relative au parcours santé des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Elle vise à organiser la coopération entre l'ensemble des partenaires départementaux concernés afin de permettre, au-delà des examens de santé pratiqués dans le cadre de l'évaluation de la minorité conformément au protocole, de faciliter les dépistages réalisés par le CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) et le CLAT (Centre de lutte antituberculeuse), ainsi que l'accès aux soins des mineurs non accompagnés dès leur arrivée au sein de leur lieu d'accueil.

REVALORISATION DU SALAIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Les assistants familiaux accueillent à leur domicile les enfants qui ont été confiés dans le cadre de la protection de l'enfance. Lors de la Commission Permanente du 23 avril 2021, le Conseil départemental a voté la revalorisation du salaire de ses 320 assistants familiaux. Cette augmentation prend la forme d'une prime calculée en fonction de l'ancienneté des agents. Elle sera versée tous les ans. Une augmentation de 2 % de l'indemnité d'entretien a également été décidée lors de cette séance.

1 040
enfants confiés dans les Ardennes

1,420 M€
de subventions pour des associations du secteur social

FOCUS

Le suivi et le contrôle des autres structures de l'Aide Sociale à l'Enfance

Le Pôle Établissements et Services de la protection de l'enfance produit les autorisations d'ouverture et participe à l'habilitation des organismes privés et publics exerçant dans le champ de la Protection de l'Enfance (établissements d'accueil des enfants confiés à l'ASE, équipes de prévention spécialisée, services d'actions éducatives en milieu ouvert, etc.).
En 2021, une autorisation d'ouverture d'une unité 6-12 ans a été délivrée et 39 dérogations ont été effectuées (autorisation temporaire de sureffectif ou liée à l'âge, etc.). Parallèlement, 29 visites de conformité ont été réalisées.
Pour permettre au Pôle Établissements et Services de la Direction Enfance-Famille de gérer les demandes d'orientation d'enfants en temps réel, les organismes privés et publics du champ de la protection de l'enfance l'informent régulièrement des entrées et sorties de leurs établissements et services.
Le Pôle Établissements et Services participe par ailleurs à la Commission Départementale d'Orientation qui centralise l'ensemble des demandes d'orientation.
Cette commission pluridisciplinaire hebdomadaire a pour but d'assurer la fluidité des entrées et sorties du Foyer Départemental de l'Enfance. Elle a également vocation à améliorer l'observation des parcours et besoins des enfants confiés afin de proposer une évolution de l'offre.
En 2021, la Commission Départementale d'Orientation a effectué 161 orientations sur 254 (63 %), dont 68 en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social).

LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LA SANTÉ DES ENFANTS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) a pour mission d'assurer la protection sanitaire et sociale des parents et des enfants. Elle participe à l'évaluation des situations de protection de l'enfance où des enfants de moins de 6 ans sont concernés et également à l'information de tous les parents ardennais pour que leurs enfants puissent naître et grandir correctement. La PMI organise et assure également l'agrément des assistants familiaux et maternels ainsi que la surveillance et le contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR RECEVOIR LES PARENTS EN RENDEZ-VOUS

Tous les vendredis de 13h30 à 16h30, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) tient des permanences dans les locaux de Parent'Aise au 43 avenue Charles de Gaulle à Charleville-Mézières. Depuis le 7 mai 2021, les parents et leurs enfants de moins de 6 ans sont à nouveau accueillis sur rendez-vous. Les parents peuvent aborder avec des professionnels de nombreux sujets pour lesquels ils cherchent des réponses comme l'allaitement, la diversification alimentaire, les soins aux nourrissons, le développement et les rythmes de l'enfant, le sommeil ou encore les modes de garde.

DES ATELIERS POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS EN DEVENIR

La Protection Maternelle et Infantile, a mis en place des ateliers pratiques à destination des parents ou futurs parents. Dénommés « l'Atelier des parents », ils sont gratuits et se déroulent à la salle des associations de la commune de Tournes. Ces ateliers,

HALTE-JEUX ET ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2021

520 enfants accueillis

13 lieux différents

161 séances organisées

ACCOMPAGNEMENT ET CONTRÔLE DES MODES DE GARDE

61 établissements d'accueil de jeunes enfants dont 3 ouvertures en 2021

1 537 assistants maternels pour 5 632 places

comme l'ensemble des actions de la PMI, visent à développer les compétences parentales, favoriser l'ouverture vers l'extérieur et l'observation. Animées par les puéricultrices en partenariat avec les assistantes sociales de secteur et / ou éducatrices de jeunes enfants, ces actions collectives peuvent prendre la forme d'ateliers de psychomotricité, de massages bébés, de communication gestuelle ou encore de découverte de la lecture.

DES BILANS EN ÉCOLE MATERNELLE

La Protection Maternelle Infantile organise également chaque année des bilans de santé dans les écoles maternelles des Ardennes pour les enfants de 4 ans. Ces bilans de prévention primaire permettent de suivre la croissance staturo-pondérale et le développement psychomoteur des enfants. Grâce à ce dispositif, les potentiels troubles des enfants peuvent être repérées rapidement et les parents orientés vers des solutions adaptées. En 2021, 2 357 bilans ont été effectués dans les écoles du département, 89,8 % des enfants nés en 2017 ont été vus dans ce cadre. La présence des parents est toujours sollicitée afin d'améliorer l'efficacité du bilan, grâce à leur participation active.

FOCUS

5 centres d'information dans les Ardennes

Le Conseil départemental finance cinq Centres de Santé Sexuelle (ex Centres de Planification et d'Éducation Familiale) répartis sur l'ensemble du territoire. Ces centres accueillent, conseillent et aident toute personne qui recherche des informations sur les thématiques de la contraception, la grossesse, la sexualité, l'interruption volontaire de grossesse et la vie de couple.

Liste des centres dans les Ardennes :

- Charleville-Mézières
  Centre Hospitalier, 45 Avenue de Manchester
- Rethel
  Ancienne Maternité, Place Hourtoule
- Revin
  Maison des Solidarités, 330 Allée du 8 mai 1945
- Sedan
  Centre Hospitalier, 2 Avenue du Général Margueritte
- Vouziers - GHSA
  Ancienne Maternité, 12 rue Henrionnet

151 500 € pour les Centres de Santé Sexuelle (CSS)

63 530 826 €
pour le versement du RSA

1 316 807 €
pour l'accompagnement

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ POUR L'INSERTION DE TOUS DANS LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

165 807 €
pour la mobilité (permis de conduire...)

10 652
bénéficiaires du RSA en 2020

-12,7 %

9 298
bénéficiaires du RSA en 2021

Pilote de la politique d'insertion dans les Ardennes, le Conseil départemental attribue et finance l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le Département est également engagé dans une démarche active et volontaire d'aide au retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA à travers 3 grands axes :

- Mieux identifier les besoins et les parcours des bénéficiaires
- Rendre employables le plus rapidement possible les publics éloignés de l'emploi
- Développer les emplois de transition et l'emploi durable

En 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 12,7 % dans le département.

1 275 368 €
pour l'insertion professionnelle (chantiers d'insertion, économie sociale et solidaire...)

VERS UNE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES POUR LIMITER LES FREINS DU RETOUR À L'EMPLOI

En mars 2021, le département des Ardennes a été choisi pour expérimenter une formule innovante au service de l'insertion : le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, ou SPIE. Il vise à coordonner l'ensemble des structures pouvant intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne. Cette démarche est portée par le Conseil départemental, chef de file en matière d'insertion. L'idée est de gagner en efficacité, en simplicité et en rapidité pour apporter à toute personne des solutions aux freins qu'elle rencontre dans sa recherche d'emploi. Ces freins peuvent par exemple se traduire par un manque de compétences, des problématiques liées à la garde des enfants pour aller en formation ou à un entretien d'embauche ou encore un problème de transport. Après un diagnostic personnalisé, chaque personne se voit proposer un parcours d'accompagnement personnalisé. Grâce à ce dispositif, ce sont l'ensemble des différents acteurs institutionnels qui se coordonnent, le demandeur n'a plus besoin de multiplier les démarches et il est accompagné par le même interlocuteur dans l'ensemble de son parcours. Une grande avancée pour un droit à l'accompagnement personnalisé sur l'ensemble du territoire.

LE SPIE EN ACTION

Le 14 septembre 2021, le Conseil départemental a organisé une journée de travail avec l'ensemble des professionnels de l'insertion des Ardennes au Centre de Congrès des Vieilles-Forges. Étaient notamment présents : Pôle Emploi, l'État, la Région Grand Est, la Caisse d'Allocations Familiales, Cap Emploi 08, les Missions locales et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations. L'ensemble de ces acteurs ont notamment travaillé sur le rôle du garant dans le parcours et sur le diagnostic d'entrée des usagers. Ces travaux serviront de base pour d'autres groupes de travail dans lesquels les usagers seront associés en vue de la mise en œuvre du SPIE. La journée s'est conclue par la signature d'un accord de consortium entre tous les participants, traduisant de manière officielle le lancement de cette démarche.

FOCUS

Des rencontres Entreprises / Demandeurs d'emploi

Initiées par le Conseil départemental afin de développer le retour sur le marché du travail des bénéficiaires du RSA, ces rencontres ont pour objectifs de valoriser les compétences des demandeurs auprès des employeurs et de les mettre en relation afin de concrétiser des engagements d'accueil en entreprise, que ce soit par le biais d'immersions, d'apprentissage ou de contrats de travail.

UN FORUM D'INFORMATIONS À DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le 8 juillet 2021 à Rethel, le Conseil départemental a organisé un forum d'informations pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA. Ces derniers ont pu y trouver des outils et des conseils indispensables à leur insertion professionnelle. Une quinzaine de partenaires ont répondu favorablement à l'invitation du Conseil départemental et ont pu aiguiller les demandeurs dans leurs démarches, notamment pour lever les freins qui peuvent empêcher la reprise d'une activité professionnelle comme l'absence de transport ou la garde d'enfant. Cet événement a également été l'occasion pour les participants de découvrir le métier d'assistant maternel dont l'agrément est délivré par le Département. Les agents ont aussi présenté les métiers de l'aide à la personne, secteur qui peine à recruter. Enfin, deux dispositifs mis en place par le Département à destination des employeurs qui embauchent une personne au RSA : le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour les recrutements du secteur privé et le Parcours Emploi Compétences (PEC), destiné au secteur public et aux associations, ont été mis en avant.
Le CIE est un contrat de droit privé, en CDI à temps plein ou partiel (de 24 heures par semaine au minimum) ou en CDD de 6 mois à 12 mois, avec une aide financière de 400 € / mois et pouvant aller jusqu'à 12 mois maximum pour le recrutement d'une personne bénéficiaire du RSA.
Le PEC est un CDD ou CDI de 21 heures hebdomadaires minimum. L'employeur doit pouvoir proposer un poste de travail où le salarié pourra notamment développer des compétences valorisables et transférables sur le marché de l'emploi. Cette aide correspond à 60 % du smic brut si le prescripteur est le Conseil départemental.

140
Parcours Emploi Compétences signés

2 358
mises en relation avec des entreprises

102
Contrats Initiative Emploi signés

1 964 395 €
pour les contrats d'accompagnement vers l'emploi (contrats aidés et financement CDDI)

L'ACTION SOCIALE POUR LE TERRITOIRE

Le Conseil départemental est engagé pour l'action sociale auprès, et au plus près, de tous les habitants du territoire. Il accueille de manière inconditionnelle au sein de ses 12 Maisons des Solidarités, réparties sur tout le territoire ardennais, selon trois principes : l'accueil, l'orientation et l'accompagnement.
Il met en œuvre également des dispositifs de soutien financier individuels comme le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), mécanisme qui permet d'apporter des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses liées à leur logement. La collectivité gère également le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), qui prend la forme d'une aide ponctuelle et ciblée afin de soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans.
Enfin, pour accompagner l'action sociale locale, le Conseil départemental accorde également des aides et subventions aux centres sociaux du territoire et à diverses associations de proximité à caractère social, notamment les épiceries solidaires.

1 203 944 €
de budget pour l'action sociale

544 000 €
d'aides pour les centres sociaux du territoire

21 070 €
de subventions pour des associations à caractère social

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

258 374,79 €
en 2021

1 555
aides accordées

FOND D'AIDE AUX JEUNES

318
aides attribuées

44 727 €
en 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ENGAGÉ POUR NOS AÎNÉS

DES AIDES...

Le Conseil départemental verse notamment l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux Ardennais. Il s'agit d'une prestation attribuée sur demande et versée par le Conseil départemental aux personnes âgées qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre ses repas, etc.). Elle permet de financer, au moins partiellement, les aides humaines et/ou techniques liées à la perte d'autonomie.

En 2021, le législateur a mis en place l'avenant 43 à la convention collective de la branche d'aide à domicile organisant une revalorisation salariale de 13 à 15 % pour les employés. Le Département des Ardennes est allé au-delà de ses obligations légales en accordant le financement à l'ensemble des structures signataires d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour leur permettre de financer l'augmentation des salaires de leurs employés.

... ET DES STRUCTURES

En tant que chef de file des solidarités et de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, le Conseil départemental est en charge de l'autorisation, du financement et du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux.
La collectivité peut également participer au financement de la construction de structures spécialisées en veillant à ce que leur répartition soit homogène sur le territoire et adaptée à la population.
Le 17 septembre 2021, le président du Département a ainsi inauguré l'EHPAD Roland-Garros situé sur la commune de Vouziers. Le Conseil départemental a financé la construction de cet EHPAD, d'une capacité totale de 120 lits, à hauteur de 960 000 € sur trois ans.

28 130 611 €
pour l'APA à domicile,
6 589 bénéficiaires

11 262 429 €
pour l'APA en établissement,
2 431 bénéficiaires

53
personnes bénéficiant d'un accueil familial en 2021

373 249 €
mobilisés pour l'accueil familial

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE : UNE MISSION CLÉF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Préservation de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, promotion du bien vieillir dans les Ardennes pour prévenir la dépendance, aide au maintien à domicile et accompagnement aux changements dans les parcours de vie des usagers, diversification et renforcement des dispositifs d'accueil en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental assure la gestion des aides sociales dans l'ensemble de ces domaines.

FOCUS

Les aidants au cœur des préoccupations du Conseil départemental

Un aidant est une personne qui vient en aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne auprès de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En 2021, le Conseil départemental a lancé une enquête pour recueillir leur avis ainsi que celui de leurs proches afin d'adapter, développer et renforcer les offres qui leur sont proposées. Un Comité de suivi composé de professionnels de la Direction de l'Autonomie, de la MDPH, des Territoires d'Action Sociale et de partenaires a analysé les résultats de ce diagnostic en vue d'une mise en œuvre opérationnelle d'actions fléchées.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Conférence des Financeurs dont le Conseil départemental assure la Présidence. Cette conférence a pour missions principales de financer des actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors de plus de 60 ans en adéquation avec leurs besoins identifiés par un diagnostic.

UNE DIRECTION DÉDIÉE QUI BOUGE

En 2021, la Direction de l'Autonomie a finalisé son projet de réorganisation lancé en septembre 2020. Cette réorganisation prévoit 3 services au sein de la DA (le service Prévention de la Dépendance, la MAIA et la MDPH) et des missions renforcées avec notamment la mise en place d'une mission contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux, une mission prévention, une mission animation territoriale, la création d'un observatoire des données, une transversalité accrue avec la Direction Enfance-Famille. La réorganisation a été mise en place le 1er janvier 2022.

LE DISPOSITIF MAIA

Le dispositif MAIA, pour Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie, est une méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche innovante : l'intégration des services d'aide et de soins. Grâce à des visites régulières, le gestionnaire de cas évalue l'ensemble des besoins de santé, d'adaptation du logement et de gestion administrative des personnes. Il fait également le point avec les différents intervenants sur les aides déjà mises en place. Il planifie, suit et ajuste les différentes interventions si cela est nécessaire et il accompagne les personnes âgées sur le long terme. Le gestionnaire de cas apporte également son analyse du parcours de vie et de santé des personnes qu'il suit aux différents services du territoire. Il en découle une meilleure organisation des réponses apportées. Cette collaboration entre le gestionnaire de cas et les intervenants du territoire permet aux personnes âgées de rester à leur domicile dans de meilleures conditions avec des services adaptés à leurs besoins.

211 dossiers traités par la MAIA et 406 000 € de budget

582 551 € de budget pour la Conférence des Financeurs

& 53 action financées

LE HANDICAP AU CŒUR DES MISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental pilote les politiques en direction des personnes en situation de handicap. Il est en charge de l'organisation des transports scolaires pour les élèves en situation de handicap, l'hébergement et le financement des prestations. L'objectif est de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap à chaque étape de leur vie.

Le Département des Ardennes a été retenu dans le cadre d'une expérimentation sur l'ouverture de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) au handicap psychique, mental, cognitif et troubles neuro-développementaux. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), a été mobilisée pour la réalisation d'une étude-action sur ce thème. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap éligibles ou bénéficiaires de la PCH, ont droit à une nouvelle aide : la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) « parentalité ». Elle est composée de deux aides : l'aide « humaine » à la parentalité et l'aide « technique » à la parentalité. Ces aides s'adressent aux parents en situation de handicap ayant des enfants de moins de 7 ans à condition de :

- Bénéficier de la PCH aide humaine pour obtenir « l'aide humaine à la parentalité »
- Bénéficier de la PCH pour obtenir l'aide technique à la parentalité.

Les deux formes d'aides peuvent se cumuler. Si les deux parents sont en situation de handicap, ils peuvent bénéficier chacun de l'aide à la parentalité.

CRÉATION DE PLACES EN ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2021, le Conseil départemental a lancé un appel à projets pour la création d'un Foyer de Vie de 35 places d'hébergement et 6 places d'accueil de jour. La Fondation Perce-Neige a été retenue par la Commission d'Appels à Projets pour une implantation à Floing.

7 494 000 €
de budget pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en 2021

1 519
bénéficiaires de la PCH

231
élèves en situation de handicap pris en charge au titre des transports scolaires en 2021 pour un montant de 1 089 843 €

LA MDPH EN CHIFFRES

2 210 929 €
de budget

8 525
personnes accueillies en 2021

24 913
personnes avec un droit ouvert

FOCUS

Communiquer autour du handicap

En 2021, la MDPH a lancé sa lettre d'information numérique ou newsletter. Elle permet à ceux qui le souhaitent d'en apprendre plus sur ces établissements, d'en découvrir les missions, les principaux chiffres, dispositifs et prestations ainsi que de se tenir informé de leurs dernières actualités.
La MDPH et la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi (DIRE) étaient également présents au « Village Handi'cap » organisé à Charleville-Mézières le 18 novembre 2021. Les participants ont pu découvrir les dispositifs proposés par la MDPH et obtenir des informations quant à l'ouverture de droits. Cet événement a également permis de porter à leur connaissance l'offre de services du Département en matière de retour à l'emploi à destination des personnes en situation de handicap. C'est notamment le cas du Parcours Emploi Compétences (PEC), qui vise à insérer de manière pérenne les personnes les plus éloignées de l'emploi, comme cela peut être le cas pour des personnes en situation de handicap.

LE DUODAY POUR CHANGER DE REGARD

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental participe au Duo Day, une opération qui consiste à faire découvrir le temps d'une journée, un métier, une entreprise ou un secteur d'activité à une personne en situation de handicap. En 2021, 6 services du Département ont ouvert leurs portes à des personnes en situation de handicap qui souhaitaient découvrir nos métiers.

UN RÉFÉRENT HANDICAP, PARTENAIRE DU QUOTIDIEN

Enfin, le Conseil départemental s'est doté d'un « Référent Handicap ». Son rôle est d'accompagner les agents en situation de handicap tout au long de leur carrière professionnelle et de coordonner les actions menées en leur faveur au sein de la collectivité. Le référent handicap écoute, conseille et oriente. Il assure la gestion administrative des dossiers liés au handicap (demandes d'aides ou d'études, déclaration annuelle d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés). Il a également un rôle de sensibilisation de l'ensemble des agents.

5,5 MILLIONS D'EUROS
investis pour les travaux sur la ligne de train Givet – Charleville-Mézières

3 547 595 €
pour le dernier versement du financement du chantier de l'A304

AMÉNAGEMENT / INFRASTRUCTURES

Le Conseil départemental des Ardennes mène une politique volontariste de développement et d'aménagement du territoire pour permettre une meilleure accessibilité et mobilité au sein du département. La collectivité assure de nombreuses missions, parmi lesquelles la gestion, l'entretien et la sécurisation des routes départementales. Elle finance également des projets de mobilité structurants, comme la modernisation de la ligne de train Givet – Charleville-Mézières.

En lançant un projet de développement de centrale solaire sur le site de l'ancienne base de l'Otan à Regniowez, le Conseil départemental agit également pour l'accroissement des capacités de production d'énergies renouvelables dans les Ardennes, tout en veillant à optimiser la consommation énergétique de son patrimoine.

Enfin,au titre de la solidarité territoriale, le Département apporte un soutien financier aux collectivités locales par la mise en œuvre des contrats de territoire mais aussi une offre de conseil et d'accompagnement, « Ardennes Ingénierie ».

7,9 MILLIONS D'EUROS
consacrés aux infrastructures et à l'aménagement en fonctionnement

2 054 153 €
consacrés à l'entretien routier

541 874 €
pour la signalisation horizontale et verticale

LES ROUTES, ORGANES VITAUX DU TERRITOIRE

Le Conseil départemental assure l'entretien, la maintenance, la sécurisation et l'exploitation du réseau routier départemental.

LES INONDATIONS DE L'ÉTÉ 2021 ONT GRANDEMENT MOBILISÉ LES AGENTS

La météo n'a pas toujours été clémente avec les Ardennes au cours de l'année 2021, notamment lors des fortes pluies du mois de juillet. Plusieurs rivières ou ruisseaux du département sont sortis de leur lit. L'intensité de cet événement climatique a été telle que de nombreuses routes ont dû être barrées, entraînant parfois une gestion tendue des stocks de panneaux de signalisation et des interventions de nuit dans certaines zones du département. Pendant toute la durée de l'épisode climatique, les agents des routes ont assuré des patrouilles sur l'ensemble du territoire, notamment dans le Sud et le Sud-Est des Ardennes. Les informations relevées étaient remontées au PC Routes pour être transmises ensuite à la Direction de la Communication. Les usagers étaient informés des dernières évolutions de situation grâce aux publications sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

6 695 498 €
investis pour la sécurité et le renforcement par changement de la qualité des couches de roulement

938 440 €
investis pour des travaux de réfection de chaussée en traverses d'agglomération

1 234 647 €
investis pour la surveillance, l'entretien et la maintenance des ouvrages d'art des Ardennes

Les Ardennes mobilisées pour la filière bois

Le Conseil départemental est engagé en partenariat avec l'ONF pour une gestion durable de ses propriétés boisées. L'ONF propose au Département la réalisation d'un programme de coupes et de travaux en fonction de la maturité et de la qualité des essences présentes dans ses forêts. Des opérations de plantations faisant appel à de nouvelles espèces (pin, cèdre, érable, mélèze...) sont engagées, favorisant ainsi la diversité des cultures sylvicoles, en accompagnement de la régénération naturelle des milieux.
Les bords de routes sont aussi concernés par cet engagement du Département pour la filière bois. En effet, le Conseil départemental propose aux propriétaires des terrains en bord de route de réaliser la coupe à leur place à titre gracieux, à la condition de récupérer le produit de cette coupe. Ces produits sont d'abord disposés en fagots et laissés en bord de routes départementales au repos pendant 6 mois. Cette opération permet de faire baisser leur taux d'humidité car les chaudières ont un meilleur rendement avec un bois sec. Les fagots sont en général ramassés à la fin du printemps. L'intégralité des produits de coupes est valorisée par un prestataire local. Principalement transformés en copeaux de bois, ils sont ensuite dirigés vers des filières locales (essentiellement des chaudières industrielles ou collectives).

PONT DES AULNES

L'affaissement d'une partie de la chaussée du pont des Aulnes entre Les Mazures et Renwez sur la RD988 le 7 novembre 2021 a mis à l'épreuve la réactivité des équipes du Département. Les agents, présents au moment de l'affaissement, ont rapidement fermé la route et mis en place une déviation afin d'assurer la sécurité des usagers. Ils ont directement entamé des travaux de confortement. Cinq semaines seront finalement nécessaires pour remplacer cet ouvrage. Une opération d'un montant de 486 900 €, entièrement financée par le Conseil départemental.

LE TRAFIC SUR LE PONT DE TORCY SCRUTÉ DE PRÈS PAR LE DÉPARTEMENT

Situé à Sedan sur une route départementale, le pont de Torcy a fait l'objet d'un contrôle de tonnage lancé à l'initiative du Département en juillet 2021. En effet, la circulation sur le pont est limitée en tonnage, mais force a été de constater que beaucoup de poids lourds ne respectent pas cette consigne. Les agents du Département, de la DREAL et de la police nationale sont intervenus de manière conjointe afin de mener une opération de contrôle du tonnage des poids lourds empruntant le pont. Le non-respect de la limitation de tonnage peut mettre en danger les usagers de la voie et entraîner des dégradations structurelles pour le pont, induisant des dépenses d'entretien et de réfection plus importantes pour le Département.

62 JOURS avec une température inférieure à 0°C

29 JOURS de neige

2 617 KM traités

473 patrouilles réparties sur 59 jours

FOCUS

Viabilité hivernale

En hiver, lorsque les conditions climatiques détériorent les conditions de circulation sur les routes ardennaises, le Conseil départemental active son dispositif de viabilité hivernale. L'organisation de la viabilité hivernale fixe les niveaux de service des routes départementales en tenant compte des usages : les axes les plus stratégiques et les plus fréquentés sont classés en Niveau 1 (N1), soit 500 km, et les routes secondaires desservant les communes sont classées en Niveau 2 (N2), soit 2.100 km. Le réseau routier départemental est traité par les équipes du Conseil départemental avec 20 saleuses (+ 3 saleuses de secours) sur le réseau de niveau 1 (et quelques routes de niveau 2) et par un prestataire privé avec 15 saleuses sur le réseau de niveau 2. Le Conseil départemental peut ainsi mobiliser jusqu'à 38 engins pour traiter les 2.600 km de réseau de niveaux de service N1 et N2.

65 agents d'astreinte par semaine

2 332 157 € investis

LA LIGNE DE TRAIN GIVET / CHARLEVILLE-MÉZIÈRES MODERNISÉE

Les travaux entrepris sur cette ligne depuis 2016 ont pris fin en 2021. Ils ont permis de mettre un terme aux limitations de vitesse existantes. Grâce à ces opérations, 12 minutes ont été gagnées sur le trajet entre les deux villes. Dans un contexte où le ferroviaire est amené à prendre une place de plus en plus importante dans les déplacements de demain, cette ligne est un élément vital pour la santé économique et sociale du département. L'augmentation de la vitesse et du cadencement des trains permettra de faire de cette ligne le « Métro de la Vallée ».

UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LE SITE DE L'ANCIEN AÉRODROME DE L'OTAN

Propriétaire d'un espace présentant toutes les caractéristiques requises pour le développement d'une centrale solaire au sol, le Département a décidé de lancer un appel à projets sur le site de l'ancienne base aérienne de l'OTAN à Régniowez. Le Groupe CVE a été retenu suite à l'appel à projets lancé par le Département sur une emprise totale de 64,5 hectares.
D'une puissance de 23 mégawatts crêtes, la centrale solaire s'étendra sur une surface de 23 hectares et produira ses premiers wattheures en 2025.

FOCUS

Le Laboratoire départemental d'analyses

Le Laboratoire départemental d'analyses est un service public du Département des Ardennes. Il met ses compétences au service de la sécurité publique et réalise différentes prestations pour la protection de l'environnement et de la santé animale. Dans le domaine de l'eau, le Laboratoire départemental d'analyses peut réaliser des études dans le cadre du contrôle de potabilité des eaux, du suivi de la qualité des eaux de loisirs et de la prévention du risque légionelle sur des eaux chaudes sanitaires et sur les tours aéro-réfrigérantes. Concernant la santé animale, il réalise des analyses dans le cadre du contrôle des maladies réglementées, la qualification sanitaire des cheptels, de l'aide au diagnostic et de la surveillance de la faune sauvage.

9 504
analyses de qualité de l'eau réalisées

208 215
analyses réalisées en santé animale

10 826 000 €
de budget d'investissement des bâtiments

3 470 000 €
de budget de fonctionnement
(énergie, entretien, maintenance, contrôles règlementaires et commande de prestations)

LE DÉPARTEMENT VEILLE SUR SON PATRIMOINE

Le Conseil départemental est engagé dans une gestion raisonnée de son patrimoine immobilier qui compte 600 bâtiments publics sur 170 sites. Parmi ses principales missions : la réhabilitation, l'adaptation et l'entretien des locaux. Il assure également la conservation de son patrimoine existant et réalise les travaux d'adaptation des infrastructures aux missions et usages du service public. En 2021, 2 360 demandes d'intervention ont été reçues par la Direction du Patrimoine Immobilier.

En 2021, la Direction du Patrimoine Immobilier a lancé de nombreuses opérations en lien avec la transition énergétique afin d'augmenter les performances des bâtiments gérés par le Département.
Parallèlement aux chantiers en cours, le Conseil départemental opère également le suivi de plusieurs études sur des sujets patrimoniaux majeurs, comme notamment la construction du futur collège du quartier de la Ronde Couture ou la future Maison des Sport Santé Handicap.

LES ARDENNES ENGAGÉES DANS LE PLAN DE RELANCE

Le vendredi 30 avril 2021 a été signé l'accord départemental de relance dans les Ardennes, une déclinaison territoriale du plan France Relance qui vise à apporter une réponse aux conséquences de la crise sanitaire.

285 700 €
pour le remplacement des menuiseries du collège de Sorbon (Rethel)

200 000 €
pour la réfection de la toiture du centre d'animation de la base de loisirs des Vieilles-Forges

186 000 €
pour le remplacement des toitures du gymnase, de l'externat et du bâtiment administratif du collège de Douzy

L'HEURE DU BILAN POUR HABITER MIEUX EN ARDENNES

Lancé en septembre 2018, « Habiter Mieux en Ardennes 2018-2021 » est un programme de soutien technique et financier dédié à la rénovation de l'habitat privé pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie ou de réhabilitation / mise aux normes d'un logement dégradé ou vacant. Ce programme permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés, d'aides financières (sous conditions d'éligibilité) et d'avantages fiscaux.

L'objectif est de rénover plus de 2 500 logements ardennais d'ici à mars 2022, avec une enveloppe financière d'aides aux travaux de plus de 24,5M€ financée par l'Etat, l'Anah, les EPCI et la Région Grand Est. Le pilotage et l'animation du projet ont été portés par le Conseil départemental des Ardennes, en lien avec 3 opérateurs, Urbam Conseil - Enercoop Ardennes Champagne - Soliha Ardennes.

2 552
diagnostics réalisés

1 527
dossiers agréés

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Ardennes Ingénierie est un guichet unique mis en place par le Conseil départemental pour les collectivités ardennaises ayant besoin d'un accompagnement personnalisé pour leurs réalisations, aussi diverses soient-elles. Avec ce nouveau service, le Conseil départemental met à disposition ses compétences dans de nombreux domaines comme l'aménagement de l'espace public, l'habitat, les économies d'énergie, ou bien encore les bibliothèques, les informations juridiques ou la dématérialisation.
Dans un premier temps, ce service prend la forme d'une analyse de la demande et d'une vérification du besoin. Puis, en fonction des projets, la réponse apportée par Ardennes Ingénierie aux collectivités peut aller d'une simple information à un accompagnement dans la durée. L'objectif est de mobiliser la bonne compétence au bon moment.
Toutes les communes et intercommunalités du territoire peuvent bénéficier de ce service, quelle que soit leur taille. Le Conseil départemental a instauré un principe de gratuité pour les interventions lorsque la réglementation le permet.
Pour accéder à ce service, il est nécessaire de se rendre sur une plateforme numérique accessible depuis le site internet du Conseil départemental via l'onglet « Ardennes Ingénierie ». Toutes les thématiques traitées par ce service sont listées avec des exemples de réalisation et des chiffres. Il est possible de déposer sa demande directement sur le site.

Recherche de financements

Ex : À quelles aides peut prétendre le projet d'amélioration énergétique et d'extension de ma salle des fêtes ?

Aménagement et équipement public

Ex : J'ai le projet de créer un lotissement communal de type Éco quartier. Quels sont les critères à respecter et les autorisations à obtenir ?

Analyse de l'eau

Ex : Comment m'assurer de la qualité de l'eau d'un étang communal ?

Aménagement foncier agricole

Ex : Je constate un émiettement des parcellaires agricoles et fonciers sur mon territoire et je souhaite améliorer les conditions d'exploitation et revoir le réseau de chemins. Quelle procédure mettre en œuvre ?

Voirie et infrastructures

Ex : Je souhaite limiter la vitesse des véhicules en entrée de village. Quelles sont les solutions ?

420 demandes

65 % des communes ardennaises ont déjà fait appel à Ardennes Ingénierie

57 % des demandes dans le domaine Voirie-Infrastructures

12 % des demandes dans le domaine des Aménagements et des Equipements Publics

6 % des demandes dans le domaine des Economies d'énergie

5 % des demandes dans le domaine de l'Eau & Assainissement

20 % des demandes dans d'autres domaines

ARDENNES INGÉNIERIE

CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

Habitat et logement

Ex : Il m'a été signalé une situation de mal-logement sur ma commune. Comment procéder ?

Eau et assainissement

Ex : Je dois refaire le réseau d'eau potable de la rue principale. Comment maîtriser les coûts et le prix de l'eau ?

Tourisme
en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique

Ex : Je gère un hébergement touristique communal. Comment obtenir un label ?

Lecture publique & bibliothèque

Ex : Je souhaite créer des animations dans ma bibliothèque : comment faire ?

Archives

Ex : Comment faire le tri dans le local des Archives Communales ? Que peut-on jeter ?

Archéologie

Ex : Pour quel type et quelle surface de projet dois-je réaliser un diagnostic archéologique et quelle est la procédure ?

Projet culturel

Ex : J'ai le projet de créer une animation culturelle dans ma commune. Comment procéder ?

Économie d'énergie

Ex : Comment diminuer la facture en énergie dans ma commune ?

Numérique et dématérialisation

Ex : Nombreux sont les habitants de ma commune qui se plaignent de la qualité du réseau de téléphonie mobile : qui dois-je contacter ?

Informations juridiques et marchés publics

Ex : Quelles sont les modalités de mise en concurrence pour le recrutement d'une entreprise ?

LES PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

7
pactes locaux signés le 18/11/2021

7 935 600 €
engagés entre 2017 et 2021 par le Fonds de Soutien au Développement des Territoires

2 531 398 €
engagés en 2021

204
dossiers engagés sur la période 2017 - 2021

65
dossiers engagés en 2021

Dans le cadre du plan de relance, les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) visent à faire converger les priorités nationales avec les projets des territoires. L'objectif est aussi de simplifier les démarches de contractualisation avec les collectivités et de regrouper au sein d'une convention unique l'ensemble des contrats existants (contrats de ruralité, de revitalisation des bourg-centres, de transition écologique ...) et les programmes d'appui mis en œuvre au profit des territoires, comme Action Cœur de Ville ou Petites Villes de demain.

De son côté, et au titre de la solidarité territoriale, le Département s'engage à :
- apporter son soutien aux projets par la voie des Contrats de Territoire 2017-2025 signés avec les EPCI,
- coordonner l'ingénierie de projets nécessaire à la mise en œuvre des actions inscrites aux PTRTE grâce à Ardennes Ingénierie,
- participer aux instances de gouvernance.

Au-delà de ces engagements et afin de valoriser l'action départementale, il a été proposé aux territoires d'intégrer aux contrats certains projets de la collectivité, notamment :
- l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi,
- l'accompagnement à la structuration d'un réseau de lecture publique,
- le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle,
- l'animation du contrat Canal.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ENGAGÉ POUR L'AGRICULTURE

L'agriculture est une activité structurante pour les Ardennes car elle a un impact sur les paysages et le tissu socio-économique du département. Façonnés par cette profession ancestrale, les paysages ardennais comptent une multitude de prairies, bocages et champs ouverts. Dans le premier département bovin du Grand-Est, que constituent les Ardennes, 57 % des terres sont destinées aux activités agricoles ce qui représente 306 500 ha. L'agriculture a aussi un impact sur le dynamisme économique du territoire : avec près de 3 000 exploitations agricoles, cette activité représente 15 % des entreprises ardennaises :

- 3 800 chefs d'exploitations
- 1 650 actifs familiaux
- 600 salariés permanents

Le Conseil départemental accompagne le secteur agricole via l'attribution de subventions et la mise à disposition de son Laboratoire d'analyse.

252 000 € pour la Chambre d'agriculture

60 000 € pour le Groupement de Défense Sanitaire des Ardennes (GDS)

46 000 € pour l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA)

FOCUS

La plateforme Mes Courses en Ardennes

Pour soutenir les producteurs locaux pendant la crise sanitaire, le Conseil départemental a créé la plateforme en ligne mescoursesenardennes.fr.
L'objectif est de faciliter les échanges entre consommateurs et producteurs du département.

313 boutiques enregistrées

8 076 produits référencés

318 531 visites sur le site Internet

24,55 € de panier moyen

75 846 508 €
de masse salariale

675 500 €
pour les actions de communication

2 247 436 €
pour la Direction des Systèmes d'Information

LES RESSOURCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En tant que collectivité chef de file dans des domaines stratégiques, disposant de plusieurs compétences fondamentales et mettant en place un nombre conséquent d'aides et d'actions volontaires, le Département participe à la construction économique et sociale du territoire.

Une telle responsabilité implique une capacité d'action conséquente, à ce titre, le Département a à sa disposition de nombreuses ressources différentes qu'il mobilise de manière pragmatique et raisonnée au bénéfice de tous les ardennais.

DES AGENTS MOBILISÉS POUR LE TERRITOIRE

1 436
agents CDD, stagiaires et titulaires et 302 assistants familiaux

170
nouveaux recrutements

168
stagiaires accueillis

Le Conseil départemental est le 2ème employeur public des Ardennes et compte plus de 150 métiers différents. Animés par leur sens du service public et l'intérêt général, ses 1 738 agents participent quotidiennement à la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil départemental pour les Ardennes et leurs habitants.

Depuis la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales doivent définir des lignes directrices de gestion (LDG) à compter du 1er janvier 2021. C'est chose faite pour le Conseil départemental qui a adopté ces lignes directrices proposées par la Direction des Ressources Humaines après consultation des managers et des organisations syndicales. Ces lignes permettent de formaliser, sur le temps d'un mandat, la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité. Pour les années à venir, le Conseil départemental a donc identifié 6 axes prioritaires de réflexion :

- le renfort de l'employabilité interne
- la promotion de la santé et de la qualité de vie au travail
- le partage du système d'information RH
- le renfort de l'égalité professionnelle
- l'aménagement du temps de travail
- la maîtrise des dépenses salariales

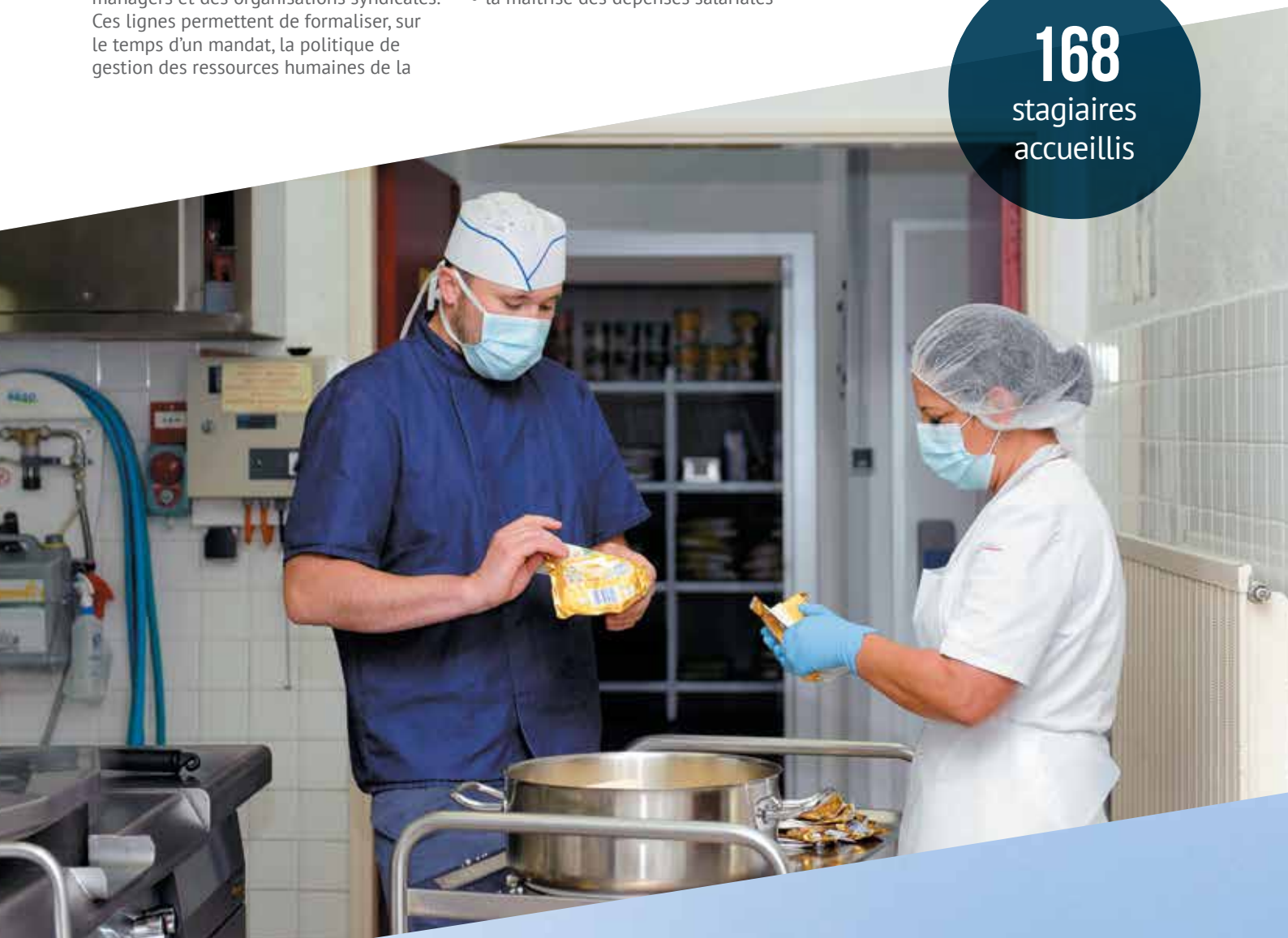

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'exécutif de la collectivité est chargé de conduire l'évaluation des risques et de mettre en œuvre les actions de prévention qui relèvent de son pouvoir d'action.

Outil majeur de cette démarche, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) intègre l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents de la collectivité peuvent être exposés. Sur cette base, un programme annuel de prévention est élaboré et déployé chaque année.
Afin de répondre aux futures exigences réglementaires et améliorer la fonctionnalité et la lisibilité du Document Unique, il a été décidé d'acquérir un logiciel spécialisé, TDC Sécurité.

De mai 2021 à février 2022, les Assistants de Prévention de la collectivité ont intégré toutes les informations relatives aux risques professionnels dans ce nouvel outil.
Une démarche collaborative au bénéfice de la santé et la sécurité des agents au travail.

64 %
des fonctionnaires de la collectivité sont des femmes

FOCUS

L'égalité entre hommes et femmes

En 2021, la direction des ressources humaines a adapté sa politique afin de poursuivre les actions déjà engagées pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Pour se faire, 4 grandes orientations ont été mises en place :

- Evaluer et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

102 000 visiteurs sur le site Internet

33 113 fans sur Facebook

387 499 pages vues

885 abonnés sur LinkedIn

EVADEZ-VOUS 2021

Affichage : 123 faces dans les Ardennes, la Moselle et le Nord

336 spots radios diffusés dans les Ardennes et la Marne

336 spots radios diffusés dans l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais

154 spots TV sur France 3

840 000 impressions sur le web

140 000 flyers

40 000 affiches

LA COMMUNICATION, UNE NÉCESSITÉ DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil départemental se doit de communiquer vers l'ensemble de la population afin d'améliorer la lisibilité et la compréhension de ses actions, informer sur la vie publique dans les Ardennes et promouvoir le territoire.

Pour informer les habitants, le Conseil départemental s'appuie sur des outils variés dans leurs formes et leurs supports (journal départemental, flyers, brochures…). En 2021, une réflexion a été menée pour créer un nouveau support de communication auprès des habitants. Les dernières éditions d'Ardennes Magazine ont ainsi laissé place au Journal du Département des Ardennes : un journal de 8 pages distribué 5 fois par an à 140 000 exemplaires. La Direction de la Communication accompagne les différents services de la collectivité dans leurs besoins en communication. Du conseil en amont des réalisations jusqu'à la création et la déclinaison des outils, la Direction de la Communication soutient et valorise les projets menés par la collectivité.
Les habitants peuvent aussi quotidiennement consulter le site internet de la collectivité et suivre ses dernières actualités sur les réseaux sociaux, Facebook, Twitter, Instagram, et YouTube.

LE DÉPARTEMENT SUR LINKED IN

En 2021, la Direction de la communication a lancé le Conseil départemental sur le réseau social professionnel LinkedIn. La présence de la collectivité sur ce nouveau canal a pour objectif d'améliorer le recrutement grâce à la diffusion en ligne des offres d'emploi à pourvoir, mais aussi de mettre en avant les agents et leur travail quotidien pour une meilleure compréhension de leurs missions.
Enfin, le Conseil départemental assure également la promotion du territoire et de ses infrastructures auprès du grand public. Pour les lacs des Vieilles-Forges et de Bairon, le Musée Guerre et Paix en Ardennes ou encore les Voies vertes du département, la Direction de la Communication lance et pilote de nombreuses campagnes de communication qui valorisent les installations du Conseil départemental et font rayonner son image dans les régions et pays voisins.
En 2021, la direction de la communication a ainsi orchestré une vaste campagne de communication autour du dispositif « Evadez-vous dans les Ardennes ! »

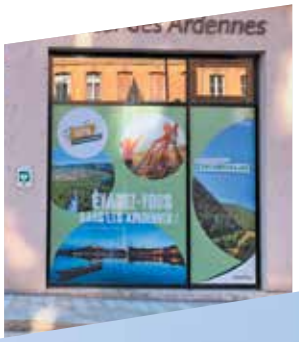

FOCUS

Des projets transfrontaliers

Les coopérations transfrontalières constituent une opportunité unique pour renforcer l'attractivité du territoire et développer des projets porteurs d'avenir.
Le Conseil départemental des Ardennes s'y engage notamment à travers les programmes Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et une forte mobilisation pour la remise en service de la ligne ferroviaire Reims-Namur via Givet et Dinant.
Le CD08 s'inscrit dans des partenariats institutionnels multiples et intervient au niveau transfrontalier dans ses domaines de compétences (solidarités humaines et solidarité territoriale) aussi bien financièrement que politiquement.
Enfin, le Département est investi dans deux GEIE (Groupements Européens d'Intérêt Economique), l'un en matière de tourisme, la « Marque Ardenne », l'autre consacré à l'accompagnement des personnes vivant avec l'autisme, « Resaliance ».

L'INFORMATIQUE, UN PILIER INDISPENSABLE

La crise sanitaire a démultiplié le recours au télétravail pour les agents dont le poste se prête à ce type d'organisation, une pratique qui tendait déjà à se mettre en place mais qui a explosé avec la pandémie. Face à ces changements la Direction des Systèmes d'Information du Conseil départemental a dû s'adapter pour maintenir des conditions de travail optimales pour les agents. Elle a notamment mis en place le parapheur électronique pour l'ensemble des managers de la collectivité

FACILITER LE TÉLÉTRAVAIL

La DSI a par ailleurs développé un outil de travail collaboratif « Rainbow ». 247 télétravailleurs disposent d'une licence et 156 managers peuvent organiser des visioconférences grâce à une licence Enterprise. 4 salles de conférence (Rainbow Room) sont également opérationnelles.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

La Direction des Systèmes d'Information déploie par ailleurs des moyens importants pour protéger le système d'information de la collectivité, moyens qui sont adaptés au fil de l'évolution des risques.
Sur les recommandations de l'Agence Nationale de sécurité des Systèmes d'Information (ANSII), mais aussi pour respecter l'article L32.25 du RGPD en matière de protection des données personnelles, une campagne de « phishing » ou « d'hameçonnage » a ainsi été lancée en interne du 9 au 15 décembre.
Prise parmi d'autres, cette mesure répond à un des risques majeurs. En effet de nombreuses attaques sont réalisées par le biais de courriels frauduleux. Cette campagne avait pour objectif de mesurer la capacité de la collectivité à éviter les attaques et de connaitre son niveau de vulnérabilité, afin de proposer ensuite des mesures correctives et préventives.

ORGANISER LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

272 décisions de Commission Permanente préparées

67 réunions organisées

45 livraisons mensuelles

570 bons de commande passés à des fournisseurs ardennais

6 tonnes de produits Covid distribués

837 bons de commande lancés

130 fournisseurs différents

Le Pôle Assemblées, le Pôle Courrier et le Service des Moyens Généraux participent à l'organisation de la vie politique et administrative du Conseil départemental.

Le Pôle Assemblées est chargé d'assurer l'organisation des réunions de l'Assemblée départementale, de la Commission permanente, des Commissions intérieures de travail, le suivi des délégations dans les organismes extérieurs et les relations avec les élus. En 2021, suite aux élections départementales des 20 et 27 juin, un nouveau Conseil départemental a été élu. La séance d'installation, ouverte au public, s'est déroulée le 1er juillet et a permis aux conseillers départementaux d'élire le Président du Conseil départemental mais aussi les membres de la Commission permanente. L'ensemble des commissions et délégations aux organismes extérieurs a ensuite été redéfini.
Le Pôle Courrier assure la gestion du courrier provenant de l'extérieur de la collectivité, à raison de 250 plis/jour en moyenne, comprenant la presse locale et nationale, auxquels s'ajoute la gestion du courrier interne qui circule entre les différentes directions.
Enfin, au sein de la collectivité, le Service des Moyens généraux gère notamment l'approvisionnement et la distribution des fournitures, Equipements de Protection Individuelle (EPI) ainsi que les produits et équipements sanitaires de protection contre le Covid-19.

LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Service de la Commande Publique gère l'ensemble des marchés passés par le Conseil départemental afin de satisfaire les besoins de la collectivité.

456 marchés de + de 40 000€

604 consultations

Le Service des Opérations Foncières et Immobilières gère l'ensemble des biens dont le Conseil départemental est propriétaire. Impôts et taxes, contrats divers, autorisations d'utilisation du domaine public mais surtout cessions et acquisitions des bâtiments et terrains départementaux sont les principales activités du service.

175 expertises juridiques et contentieux traités

20 actes de vente de propriétés départementales dont les locaux de l'ancienne Madef à Warcq

101 contrats de location ou de mise à disposition de propriétés départementales au profit de tiers

11 conventions d'entretien passées avec les communes pour les travaux réalisés sur les Routes Départementales en agglomération

668 permissions de voirie

Le Service des Affaires Juridiques et des Contentieux sécurise juridiquement les actes de la collectivité, en assurant un accompagnement auprès des services et en préparant la défense de la collectivité dans le cadre des contentieux. Enfin, la Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation effectue aussi des opérations de contrôle afin de mettre en œuvre la politique du juste droit en matière de Revenu de Solidarité Active (RSA).

1 331 contrôles réalisés concernant le RSA en 2021

LES MOYENS FINANCIERS

La Direction des Finances planifie et assure la gestion quotidienne des comptes du Conseil départemental. Elle assure et supervise les procédures budgétaires, la gestion de la dette et de la trésorerie. Ses agents produisent également des analyses financières et fiscales. La Direction des Finances assure également l'édition des mandats (pour les dépenses) et des titres (pour les recettes).
Le Service Budget et Ressources Financières assure et supervise les procédures budgétaires, la gestion de la dette et de la trésorerie, assure la répartition de certains fonds de l'Etat (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation). Il assure également un suivi des recettes issues des différents fonds de l'Etat.

Le Pôle Recettes a pour mission de liquider toutes les recettes de la collectivité mais aussi d'assurer un contrôle et un suivi des créances et des différents encaissements.
Le Pôle Dépenses du Service de la Gestion Financière procède au mandatement de l'ensemble des dépenses de la collectivité, dans le respect de la réglementation en vigueur, des procédures comptables et des délais réglementaires (contrôle de la validité des pièces justificatives, des RIB, du service fait, et pour les marchés, vérification de la conformité des clauses du contrat).
Enfin le Service Qualité Comptable contrôle l'exécution financière des marchés publics des directions Routes et Patrimoine et le Service Gestion Budgétaire – Pôle social traite l'intégralité des dépenses et des recettes en matière sociale.

11 671
titres de recettes émis en 2021, dont 3 390 pour le laboratoire départemental d'analyses

5 530
ordonnancements pour les dépenses « routes et bâtiments »

357,9 M€
de recettes de fonctionnement

+6 % par rapport à 2020

311 M€
de dépenses de fonctionnement dont 63,6 % consacrés à l'aide sociale

37,9 M€
de dépenses d'investissement hors dette dont 14M€ de subventions

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 atteint 168,3 M€ soit 608 €/hab.

FOCUS

Les aides départementales

Le pôle aides départementales concentre toutes les informations relatives aux demandes de subventions reçues par le Conseil départemental. Ainsi, les dossiers sont traités de manière homogène au sein de la collectivité. Ce pôle procède également à un contrôle financier de toutes les demandes issues des nouveaux dispositifs mis en place par le Département tels que "Evadez-vous dans les Ardennes" ou "l'aide à la licence sportive".

924
demandes de subvention réceptionnées

7 135 564 €
engagés en subventions d'investissement

4 157 150 €
engagés en subventions de fonctionnement

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est l'enjeu du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique.

Du fait de ses compétences et des actions volontaires qu'il mène, le Département a un rôle majeur à jouer dans le développement durable. C'est en effet à l'échelle locale, au plus proche des populations, de leurs besoins mais aussi des spécificités des territoires, que s'inventent de nouvelles solutions permettant d'assurer le progrès économique, social, culturel tout en réduisant l'impact que les activités humaines font peser sur l'environnement.

Pour mémoire, les cinq finalités du développement durable sont :

- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.
- La lutte contre le changement climatique.
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport présente, par finalité, des exemples concrets d'actions illustrant les politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire et celles relevant du fonctionnement de la collectivité. Il rend compte notamment des dynamiques engagées et inscrites dans la durée, portées par son administration et en lien avec ses partenaires.

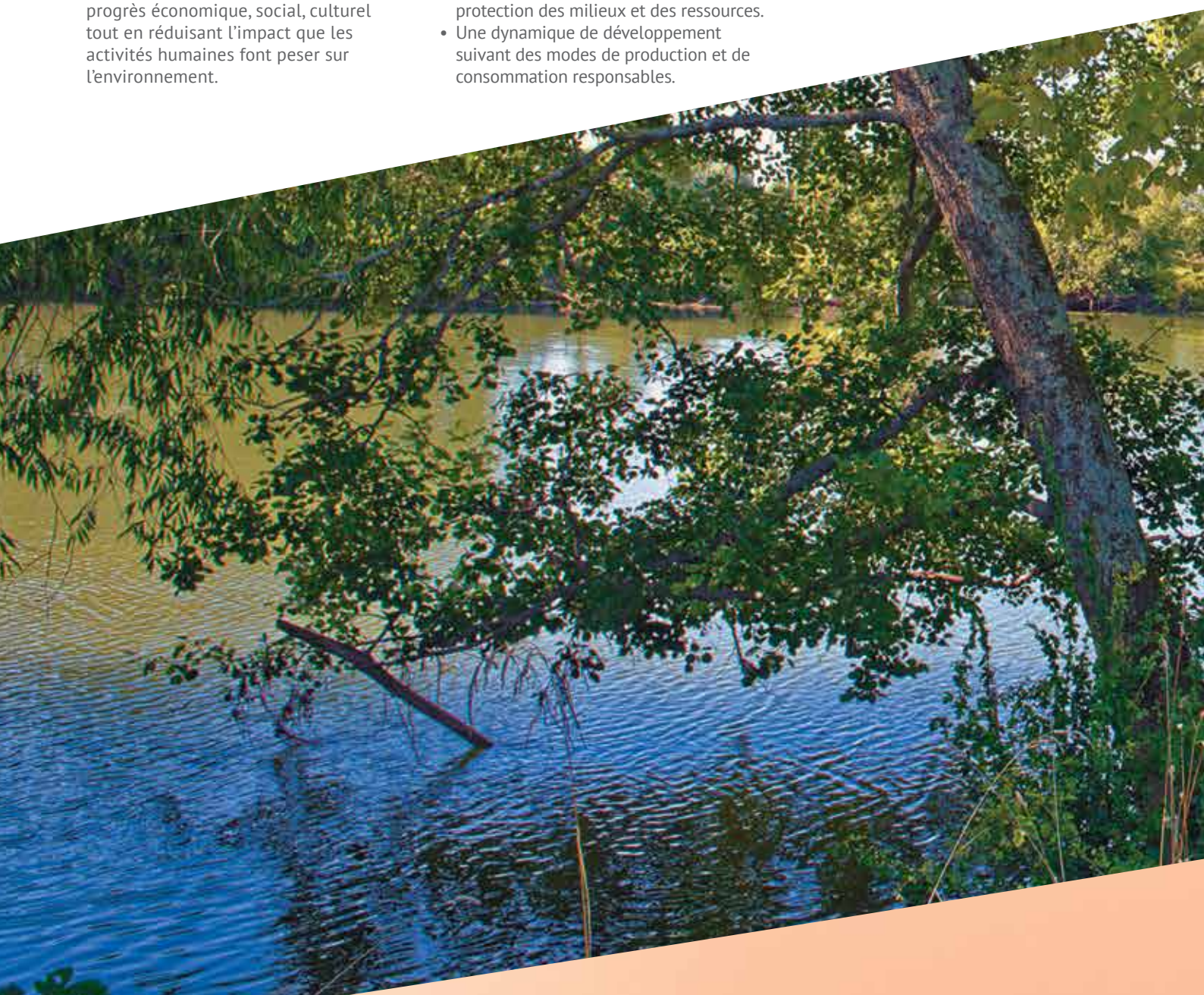

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

AU TRAVERS DE SES POLITIQUES

Le Département intervient dans tous les domaines qui touchent à la vie quotidienne des Ardennais : éducation, culture, découverte du patrimoine, activités sportives et loisirs. Il œuvre pour le bien-être de ses habitants et contribue à répondre aux besoins essentiels d'une vie riche et épanouie.

L'ÉDUCATION DES COLLÉGIENS AU GOÛT ET AUX CIRCUITS COURTS

Le Département, en plus d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'équipement en outils numériques ainsi que l'entretien des 35 collèges publics sur 37 sites, œuvre pour une constante amélioration de la qualité des restaurants scolaires et une sensibilisation des collégiens au goût.
Quinze animations thématiques ont été programmées dans les collèges pour l'année scolaire 2021-2022.
En 2021, l'opération « Les Ardennes dans votre assiette » a consisté à proposer un menu 100 % ardennais à 6 084 élèves demi-pensionnaires de 24 établissements.
Ces démarches complétées par la mise en œuvre d'une première légumerie départementale, associent les producteurs locaux et concourent à mettre en avant le goût auprès des collégiens pour leur donner de bonnes habitudes alimentaires.

LE SOUTIEN DE LA PRATIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE DES COLLÉGIENS

Les agents de la Bibliothèque Départementale des Ardennes, du Musée Guerre et Paix en Ardennes et des Archives Départementales animent des ateliers pédagogiques et des visites à destination des collégiens pour faire vivre la culture dans tous les territoires. Soulignons « l'opération brevet » proposée par l'équipe du Musée aux élèves de 3ème afin de les accompagner dans les révisions du brevet.
Les agents du Service Prévention, Sports, Loisirs animent les journées « Bien manger, Bien bouger, Bien s'informer » auprès des élèves de 6ème.
Ces ateliers sportifs et pédagogiques traitent notamment de la diététique et du handisport. Par ailleurs, le Conseil départemental participe aux financements des associations sportives de collèges et d'activités telles que la natation.

L'ACCÈS À LA CULTURE

Rendre accessible la culture et la lecture à chaque ardennais, où qu'il se trouve sur le territoire, est une volonté forte du Conseil départemental. Cette compétence partagée avec l'Etat et les collectivités locales est conduite avec les acteurs de la culture y compris les associations, les écoles de musique...
La politique culturelle du Département repose sur différents services : la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA), le Musée Guerre et Paix en Ardennes, la Cellule archéologique des Ardennes, les Archives départementales dont les missions en plus du volet culturel englobent des dimensions sociales, historiques et éducatives.
En 2021, le Musée Guerre et Paix en Ardennes a poursuivi le développement d'actions ludo-éducatives en direction des jeunes (parcours pour enfants, enquête, ateliers).

L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

Les loisirs et le sport sont synonymes d'épanouissement et de partage. Ils développent les capacités physiques et morales d'un être humain.
Le département des Ardennes est un territoire propice à la découverte de la nature, à la pratique de loisirs de plein air, au tourisme vert. Il bénéficie d'infrastructures à fort potentiel telles que le réseau de voies vertes et les lacs des Vieilles-Forges et de Bairon.
Sur ces derniers, des plans d'aménagements sont engagés afin d'améliorer en permanence les conditions d'accueil des visiteurs (touristes et Ardennais) et mettre en valeur les structures existantes (Centre

de Congrès des Vieilles-Forges Salle Polyvalente du Lac de Bairon, équipements touristiques…).
Le Département favorise l'accès aux sports et aux loisirs en assurant la gestion d'une base d'animation et de deux zones de baignade aux lacs des Vieilles-Forges et de Bairon. A ce titre, le site des Vieilles-Forges dispose notamment d'un tapis PMR (Personne à Mobilité Réduite) et d'un fauteuil flottant afin de rendre la baignade accessible au plus grand nombre.
Cet été 2021, de nombreuses nouveautés (jeux, animations sportives et culturelles, actions de prévention autour de l'environnement) ont été proposées aux visiteurs et 467 enfants ont participé aux stages sportifs mis en place par le Département.
Le Conseil départemental poursuit également le développement des voies vertes, en lien avec les collectivités traversées, en étant maître d'ouvrage ou en participant à leur financement. Les voies vertes sont ouvertes à toute forme de balade non motorisée (piétons, cyclistes, cavaliers, …).
Suite aux travaux menés en 2021, la Voie verte Trans Ardennes, labellisée EuroVélo 19, suit aujourd'hui la vallée de la Meuse de Mouzon à Givet (130 km).
La Voie verte Sud Ardennes, reliera à terme Pont à Bar à Brienne-sur-Aisne (110 km), en longeant les canaux des Ardennes, de Vouziers et de l'Aisne. En 2021, le chantier a débuté sur plusieurs tronçons dont les premiers seront accessibles dès 2022. L'ensemble du tracé doit être finalisé en 2023, il permettra d'offrir de nouvelles perspectives à de nombreux territoires.
En plus du soutien direct apporté aux associations et au sport de haut niveau, le Conseil départemental encourage les actions qui visent à rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre et initie des actions innovantes sur le territoire améliorant la cohésion sociale.
Il s'est d'ailleurs doté d'un équipement sportif de qualité, la Maison Départementale des Sports (MDS) située à Bazeilles, lieu privilégié d'échanges au service de tous les acteurs du monde sportif et a pour projet la création d'une Maison Sport Santé Handicap, une extension de la MDS afin d'offrir de nouveaux espaces dédiés au handisport et au sport santé.

AU TRAVERS DE SON FONCTIONNEMENT

LA DÉMARCHE MANAGÉRIALE

Lancée en janvier 2020, la démarche managériale de la collectivité a permis par la concertation de toutes les parties prenantes (agents, managers, Direction Générale, organisations syndicales) de réfléchir sur le fonctionnement managérial de la collectivité et de définir des thématiques de travail en permettant à chacun d'être acteur du changement.
En 2021, deux groupes de travail portant sur les thématiques « Enseignement de la crise sanitaire » et « Pratiques de management », composés d'agents volontaires de profils, de compétences et de services différents, ont élaboré un premier plan d'actions concrètes pour développer une pratique managériale positive au sein de la collectivité et pérenniser les nouvelles façons de travailler mises en place pendant la crise sanitaire. Ces actions seront déployées en 2022 et d'autres groupes de travail transversaux seront constitués pour travailler sur d'autres thématiques.
Un chargé de projets innovation managériale, rattaché directement au Directeur Général des Services, a été nommé pour piloter la démarche et les projets qui en découle mais également pour développer une culture managériale partagée au sein de la collectivité, accompagner et conseiller les encadrants lorsqu'ils font face à un changement d'organisation important et développer les échanges professionnels transversaux et les outils.

L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

En 2021, la Direction des Ressources Humaines a adapté sa politique pour la mise œuvre d'actions du plan 2021-2023. Deux référents « égalité » assurent des missions d'information, de conseil et d'alerte auprès des agents et de l'administration sur toutes les questions relatives à l'égalité professionnelle et les rapports entre les femmes et les hommes au quotidien. Ils s'assurent de la mise en œuvre effective du plan d'actions défini. Un circuit de recueil et de traitement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste a été déployé.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

LA SOLIDARITÉ HUMAINE

L'action sociale et la solidarité sont les missions principales du Département. Solidarité envers les familles, les personnes fragiles, les personnes démunies, le Conseil départemental agit pour faciliter le quotidien de chacun.

L'INSERTION ET LE RETOUR À L'EMPLOI

Pilote de la politique d'insertion, le Conseil départemental attribue et finance l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le département est engagé avec ses partenaires dans une démarche active d'aide au retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RSA. Pour cela, il s'est fixé les orientations suivantes : mieux identifier les besoins et parcours des bénéficiaires, rendre employables le plus rapidement possible les publics éloignés de l'emploi, développer les emplois de transition et l'emploi durable. Pour atteindre ces objectifs, il met en œuvre des outils tels que l'accompagnement global, les contrats aidés, les rencontres « Prêt à l'emploi » et la plateforme job.cd08.fr. En 2021, le Département a été sélectionné pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif vise à renforcer l'efficacité des parcours d'insertion et permettre un droit à l'accompagnement personnalisé, en simplifiant les démarches et en coordonnant l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des usagers.

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le département mène une politique active d'appui au développement des territoires dans une logique de solidarité territoriale, qu'il s'agisse du soutien aux projets d'aménagement durable, de développement touristique, d'ingénierie... Afin de pouvoir conseiller et accompagner les communes et groupements de communes

essentiellement à dominante rurale, qui doivent réaliser leurs projets avec des moyens propres très hétérogènes et souvent limités, le Département des Ardennes met en œuvre depuis juillet 2020 un dispositif d'ingénierie territoriale gratuit dénommé « Ardennes Ingénierie ».
A travers ce dispositif, les services du Département accompagnent des projets dans les domaines suivants : voirie et infrastructures, recherche de financements, économies d'énergie, aménagement, eau et assainissement, analyse de l'eau, tourisme, archéologie, aménagement foncier agricole, lecture publique/bibliothèque, projet culturel, archives, informations juridiques et marchés publics, numérique et dématérialisation…
En outre, le Département souhaite renforcer le réseau de partenaires publics délivrant de l'ingénierie aux collectivités. L'enjeu est d'apporter la meilleure réponse aux besoins des communes et donc de faire appel aux compétences les plus adaptées.
Par exemple, la commune de Donchery pour la création de son Pôle culturel composé d'une médiathèque, d'un hall d'exposition, d'une salle de spectacle et d'une maison de résidences d'artiste a bénéficié de conseils et de l'expertise du Département via Ardennes Ingénierie et la Bibliothèque Départementale des Ardennes (BDA) en ce qui concerne les parties spectacle vivant et médiathèque. Ce projet a été accompagné pendant près d'un an et demi.
Ce projet d'environ 2 M€ bénéficie également d'une participation financière du Conseil départemental de 200 000 € via les contrats de territoires.
Le soutien de la collectivité se poursuivra avec notamment l'accompagnement au fonctionnement de la médiathèque par la BDA (prêts de collection, formation, logiciel informatique, plateforme « le Bon Groin »).

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Conseil départemental participe à la préservation des milieux et ressources au travers notamment de la mise en œuvre de ses politiques de gestion de l'eau et d'administration de ses propriétés non bâties mais aussi via son soutien aux institutions œuvrant pour l'environnement.

GESTION DURABLE DES ESPACES BOISÉS

Le Conseil départemental est engagé dans une démarche de gestion durable de ses espaces boisés. Suite aux attaques de scolytes sur les épicéas du site des Vieilles-Forges, en augmentation avec le dérèglement climatique, il a été nécessaire d'entreprendre des coupes sanitaires sur 10 ha provoquant de nombreuses trouées paysagères.
En 2021, le Conseil départemental gestionnaire du site et l'ONF (Office National des Forêts) ont fait le choix de reboiser ces espaces avec des essences variées adaptées au contexte climatique local afin de garantir une bonne implantation et de limiter les risques parasitaires. Près de 500 nouveaux plants de 5 essences (chêne rouge, houx, pin sylvestre, mélèze et érable sycomore) ont été utilisés pour reboiser 5 ha. Une seconde phase de reboisement équivalente est programmée à l'automne 2022.

CAMPAGNE D'ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC DES VIEILLES-FORGES

En collaboration avec le Conseil Départemental des Ardennes, le Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes a réalisé en 2021, une campagne d'analyses de la qualité de l'eau du lac des Vieilles-Forges et de ses affluents. Ces investigations représentent une première étape vers un diagnostic plus global du fonctionnement afin de maintenir la qualité de l'eau du lac et ses usages notamment pour les activités de baignades. Portée par le Département, cette démarche collaborative se poursuivra en 2022 et sera étendue au Lac de Bairon.

L'ENCOURAGEMENT DE L'APICULTURE À L'AÉRODROME DES ARDENNES

Le Conseil départemental est propriétaire de l'aérodrome des Ardennes Étienne-Riché. En 2021, il a mis à disposition des emplacements du domaine public dans le cadre d'un appel à projets pour la mise en place de ruches. Cette opération menée par le Département s'inscrit dans le cadre de la politique de valorisation des emprises foncières disponibles, non utilisées par l'aviation et présentant un caractère de ressource pour la biodiversité.

Depuis mai 2021, 20 ruches correspondant à environ 1 million d'abeilles sont installées sur le site.

LES CONVENTIONS ET BAUX ENVIRONNEMENTAUX

Le Conseil départemental agit en matière de protection de la biodiversité via des conventions ou des baux environnementaux passés avec des organismes spécialisés tels que la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Ces conventions intègrent des prescriptions environnementales comme par exemple la contrainte de respecter le caractère humide de la zone avec une exploitation limitée au pâturage et à la fauche.

FOCUS

La lutte contre le changement climatique

Le bilan des gaz à effet de serre de la collectivité effectué en 2020 a mis en évidence que 80 % des émissions de la collectivité concernent le chauffage et l'électricité contre 20 % pour les déplacements. En 2021, des actions sur le patrimoine bâti visant à diminuer ces émissions ont été définies et certaines de ces actions ont d'ores et déjà été menées. Soulignons le raccordement du collège de Villers-Semeuse au réseau de chaleur de la ville de Charleville-Mézières alimenté par la chaleur fatale de l'usine Stellantis (ex : PSA Citroën) des Ayvelles. La Direction du Patrimoine Immobilier envisage de compléter cette démarche en remplaçant notamment les menuiseries. Par ailleurs, la Direction du Patrimoine Immobilier déploie des outils de suivi et de gestion des consommations énergétiques pour mieux maîtriser et optimiser les dépenses énergétiques de la collectivité en lien avec l'application du décret tertiaire.

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LA LÉGUMERIE DÉPARTEMENTALE

La légumerie départementale implantée, au collège Le Lac de Sedan, fournit depuis la rentrée 2019 des légumes épluchés et découpés aux cuisiniers de collèges. Elle contribue au développement de l'agriculture locale, à la valorisation des fruits et légumes de saison, à la consommation de produits frais et à la réduction du gaspillage alimentaire. A ce jour, 11 collèges utilisent les services de la légumerie. Cette structure permet également la réinsertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.
Le Conseil départemental travaille actuellement à la réalisation d'une autre légumerie départementale à Attigny, en lien avec la commune maître d'ouvrage, pour alimenter le secteur sud Ardennes.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR L'ANCIEN AÉRODROME DE L'OTAN

Le Conseil départemental a lancé un appel à projets pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur les surfaces imperméabilisées du site de l'ancienne base de l'OTAN de Régniowez, dont il est propriétaire. Le projet retenu porté par le Groupe CVE, producteur indépendant français d'énergies renouvelables, prévoit la conception, la réalisation et l'exploitation pendant 40 ans d'une centrale photovoltaïque de 23 MWc correspondant à la consommation électrique de 16 000 habitants. CVE souhaite développer le projet en concertation avec les acteurs locaux et les citoyens. Les zones naturelles entre les pistes seront gérées par le CENCA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne). La mise en service de cette centrale est planifiée pour 2025.
Les enjeux de ce projet sont de participer à la transition énergétique des Ardennes et de générer des retombées économiques locales.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

La Direction du Patrimoine Immobilier assure ses missions en tenant compte de l'usage des bâtiments, de leur niveau de performance énergétique et des ressources financières.
La Direction du Patrimoine Immobilier a mené de nombreux chantiers tout au long de l'année 2021 dans les différents types de bâtiments détenus par le Conseil départemental notamment des travaux d'amélioration de la performance énergétique : remplacement de la chaudière du collège de Revin, raccordement du collège de Villers-Semeuse au réseau de chauffage urbain, rénovation de toitures avec isolation au collège de Douzy et à la base d'animation des Vieilles-Forges, remplacement des menuiseries au collège de Rethel et au collège Jean Macé à Charleville-Mézières, rénovation totale du centre d'exploitation de Charleville-Mézières.

Ces chantiers ont permis des gains de performance énergétique, de confort pour les usagers et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

LA VALORISATION DU BOIS EN BORDURE DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

Un tiers du réseau des routes départementales est bordé de bois ou de haies. Le couvert végétal impacte la qualité de la chaussée : il retient l'humidité, accélère la dégradation de la chaussée et favorise la formation de verglas en hiver. Il occasionne un risque pour l'usager. Le Conseil départemental procède en régie à des opérations coordonnées d'entretien et d'élagage. Après une période de séchage, les produits issus de coupes sont entièrement valorisés par une entreprise ardennaise pour alimenter des chaufferies collectives.
Ce cycle vertueux permet l'amortissement des frais d'élagage tout en prolongeant la durée de vie de la chaussée et en améliorant la sécurité routière. Environ 25 km de réseau sont traités chaque année avec entre 2 000 et 4 000 tonnes de bois valorisées.

CONCLUSION

Les transitions qu'elles soient sociale, énergétique, numérique sont des défis à relever pour tous et en particulier pour les personnes les plus fragiles. Les enjeux sont maintenant de poursuivre la mobilisation pour intégrer les exigences du développement durable dans chacune des missions du département, afin d'accompagner l'ensemble des Ardennais et les personnes de passage sur notre territoire vers le bien-vivre dans les Ardennes.

SUIVEZ-NOUS

SUR LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES

www.cd08.fr

SUR FACEBOOK

@08Ardennes

SUR TWITTER

@ardennescd08

SUR INSTAGRAM

@08ardennes

ARDENNES
Conseil Départemental

Hôtel du Département – CS 20 001
08 011 Charleville-Mézières Cedex
Tél. : 03 24 59 60 60 | Fax : 03 24 37 76 76
Courriel : conseil-departemental-ardennes@cd08.fr